



## SOMMAIRE

|   | Pages |
|---|-------|
| Point 102 de l'ordre du jour :<br>Réduction de 10% des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement ( <i>suite</i> ) . . .  | 1     |
| Point 23 de l'ordre du jour :<br>Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ( <i>suite</i> ) :<br>a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;<br>b) Rapport du Secrétaire général . . . . . | 14    |

**Président : M. Leopoldo BENITES**  
(Equateur).

### POINT 102 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Réduction de 10% des budgets militaires des Etats membres du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement (*suite*\*)

1. M. OSMAN (Egypte) [*interprétation de l'anglais*] : Nous avons toujours espéré vivre dans un monde qui rechercherait la paix fondée sur la justice, la paix dans son acception véritable et non pas une simple pacification. De même, nous croyons en la sécurité, la sécurité pour toutes les nations et non pas une sécurité comme celle qui a été mise à profit pour rechercher l'expansion aux dépens de l'intégrité territoriale des Etats Membres. Ainsi, la recherche de la sécurité au vrai sens du terme mènerait à l'abolition du règne de la force et au triomphe du droit.

2. Nous espérons vivre dans un monde où les nations ne toléreraient pas l'occupation étrangère et le terrorisme d'Etat, un monde qui ne tolérerait plus les brutalités et les souffrances infligées aux individus uniquement pour des raisons de race, de couleur ou de religion, un monde où les nations qui sont arrivées à un plus haut niveau de développement se sentiraient liées aux nations en voie de développement. Le fossé qui sépare ces deux groupes de pays serait comblé grâce à la coopération internationale plutôt qu'en consacrant des sommes insensées aux armes nucléaires. Ce monde ne devrait pas être hors de notre portée. Ainsi, toute l'humanité bénéficierait du désar-

mement, en particulier les nations en voie de développement. Ce serait là l'une des preuves d'une détente réelle, d'une détente ayant un rayonnement universel. Les discussions que nous avons poursuivies, tant au sein de l'Organisation des Nations Unies qu'au dehors, afin d'atteindre l'objectif fondamental du maintien de la paix et de la sécurité, ont donc mené à certaines mesures initiales dans le domaine de la limitation des armements, notamment en ce qui concerne les armes stratégiques. Cependant, aucune mesure efficace de désarmement n'a été mise en application pour délivrer l'humanité de la menace que font peser sur elle les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive.

3. Nous avons eu l'occasion de rendre hommage au Secrétariat et au groupe d'experts consultants qui se sont acquittés de leur responsabilité en établissant le rapport intitulé *Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires*, publié en 1972, conformément à la résolution 2667 (XXV) de l'Assemblée générale<sup>1</sup>. Conformément à ce rapport, le monde a dépensé, en 1961, environ 120 milliards de dollars pour les armements et, 10 années plus tard, ce chiffre s'élevait à environ 200 milliards de dollars. Par ailleurs, ce rapport indique que, sur un total de 1 870 milliards de dollars qui ont été consacrés aux dépenses militaires pendant la période 1961-1970, 10% de cette somme, soit un peu moins de 200 milliards de dollars, ont été affectés à la recherche militaire et à la mise au point d'armements. Cette recherche et cette mise au point militaires ont été principalement concentrées dans les six pays dont les dépenses militaires s'élèvent à quatre cinquièmes du total de celles-ci. Cette somme aurait pu être employée à résoudre les problèmes des pays en voie de développement, par exemple la production de denrées alimentaires en quantités suffisantes, l'amélioration de la santé, le dessalement de l'eau de mer, la production d'énergie et ainsi de suite. Si les dépenses militaires continuent d'absorber chaque année le même pourcentage du produit mondial brut, elles pourraient très bien atteindre le niveau de 300 à 350 milliards de dollars, aux prix de 1970, à la fin de la présente décennie.

4. Les dépenses militaires qui projettent l'ombre la plus menaçante sur le monde sont celles des grandes puissances qui, ensemble, en défraient la plus grande part. Ainsi qu'il était déclaré dans le préambule de la résolution 2667 (XXV) de l'Assemblée générale :

\* Reprise des débats de la 2173<sup>e</sup> séance.

<sup>1</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.72.IX.16.

“... la cessation de la course aux armements, la réduction des dépenses militaires et la réalisation de progrès concrets sur la voie du désarmement aideraient grandement les nations à atteindre leurs objectifs économiques et sociaux et contribueraient efficacement à améliorer les relations internationales et à maintenir la paix et la sécurité dans le monde”.

5. Par conséquent, tout effort en vue de retarder la course aux armements permettrait de libérer des ressources à des fins pacifiques, y compris le financement de l'aide au développement. Nous espérons vivement qu'une diminution substantielle des dépenses militaires aurait pour résultat l'accroissement de l'aide aux pays en voie de développement.

6. Le groupe d'experts consultants est parvenu à des conclusions unanimes que l'on trouve dans le document A/8469 et qui sont, entre autres :

“1) Il faudrait qu'intervienne aussitôt que possible une réduction substantielle des dépenses militaires de tous les pays, notamment de ceux dont ces dépenses sont les plus élevées. Plus vite on prendra des mesures concrètes en vue du désarmement et, plus spécialement, du désarmement nucléaire, mettant ainsi fin à la course aux armements et renversant sa tendance, plus rapides seront les progrès dans la voie d'un désarmement général et complet.

“... ”

“3) La cessation de la course aux armements et une réduction importante des dépenses militaires favoriseraient le développement économique et social de tous les pays et accroîtraient les possibilités de fournir une aide supplémentaire aux pays en voie de développement<sup>2</sup>.”

Nous nous félicitons de ces recommandations et nous les appuyons.

7. Selon la Stratégie internationale du développement, le succès des activités internationales de développement dépendra en grande partie de l'amélioration de l'ensemble de la situation internationale; il dépendra en particulier des progrès concrets qui auront été accomplis dans la voie du désarmement général et complet [résolution 2626 (XXV), par. 5]. Les fonds qui seraient libérés par les mesures de désarmement pourraient être utilisés dans les divers domaines du développement économique et social, en particulier pour les pays en voie de développement.

8. Le débat relatif à cette question, si opportunément ouvert par la délégation de l'Union soviétique, est une tentative d'établir un lien entre deux problèmes urgents : celui du désarmement et celui du développement. Si l'on veut créer une relation organi-

que entre le désarmement et le financement du développement, nous croyons que des mesures partielles et transitoires, telles que celles qui sont proposées par l'Union soviétique, pourraient ouvrir la voie à l'adoption future de remèdes généraux et durables. C'est pour cette raison que nous sommes en faveur du projet de résolution intitulé “Réduction de 10% des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement” [A/L.701].

9. M. CAICEDO (Colombie) [interprétation de l'espagnol] : Les objectifs fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies sont au nombre de trois : le maintien de la paix, la création de la sécurité et, en même temps, la promotion de la coopération internationale pour le développement économique, social, culturel et humanitaire. La paix et la sécurité sont donc des termes inséparables. L'insécurité conduit au conflit.

10. Par conséquent, la sécurité et le désarmement sont des termes également inséparables. La complexité technologique d'aujourd'hui a enlevé tout caractère d'axiome au principe romain : “*Si vis pacem, para bellum*”. La course aux armements conduit à des équilibres instables et à un effort accablant pour tous les pays. Elle transforme le monde entier en un marché potentiel d'armes en surplus ou obsolètes et multiplie les risques de conflits de sorte que les affrontements deviennent de plus en plus graves et que l'on utilise des armes de plus en plus accablantes et effroyables.

11. Le désarmement a été opposé à la raison politique ou, mieux encore, à la vieille mentalité qui consiste à se suffire à soi-même, à se défendre soi-même, à garantir sa propre sécurité dans l'isolement et l'on inclut dans cette mentalité d'isolement le système de blocs et de pactes qui a provoqué les hécatombes du passé.

12. Le développement des nations et des hommes est le troisième objectif fondamental de l'Organisation des Nations Unies et l'on n'a pu faire de grands progrès dans ce domaine, comme la solidarité humaine l'exigerait, mais il y a de clairs indices que les gouvernements et les analystes les mieux qualifiés comprennent qu'il faut freiner la production et le stockage des moyens d'attaque et de défense toujours plus perfectionnés, toujours plus coûteux et toujours plus susceptibles de devenir rapidement caducs. Néanmoins, il n'existe pas de programme concerté pour la présente décennie du désarmement, et cela compromet les possibilités de développement.

13. Etant donné que le désarmement général et complet soumis à un contrôle efficace est considéré comme impraticable les efforts ont été concentrés sur des mesures partielles — certes très louables, mais inefficaces du point de vue économique.

<sup>2</sup> *Ibid.*, par. 120.

14. Comme la paix et la sécurité, le désarmement et le développement sont étroitement liés. Cependant, jusqu'à récemment, ils ont été considérés ici même comme des entités qui ne sont pas interdépendantes et ne peuvent être mises sur le même pied. Toutefois, le désarmement et le développement sont également urgents et complémentaires. En effet, le désarmement, en dégageant des sommes considérables, permettrait de procéder à un développement pacifique à l'intérieur et à l'extérieur des pays de grande économie. L'Organisation ne peut atteindre ces deux objectifs séparément faute de ressources économiques et techniques, d'une part, et, d'autre part, parce que le développement implique un désir sincère de paix.

15. Dans cet ordre d'idées, les pays riches pourraient rendre leurs populations plus riches encore en termes de logement, d'éducation, de loisirs, et ils pourraient en même temps, tout en s'aidant eux-mêmes, aider les autres. Il serait stupide de penser que toute réduction des dépenses militaires aurait pour effet d'élargir le fossé du revenu par habitant qui sépare les pays les uns des autres. Au contraire, les pays en voie de développement pourraient devenir de meilleurs associés et fournir de meilleurs marchés, à condition de ne pas les mettre en état de vassalité par des accords bilatéraux.

16. Tout ce que j'ai dit est d'autant plus urgent que les objectifs de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement n'ont pas été atteints et tout indique qu'il sera impossible aux pays en voie de développement de faire les économies nécessaires pour leur permettre des investissements productifs qui multiplieraient leur taux de croissance.

17. Cet échec, bien qu'il soit relatif, est immense en raison de l'ampleur de la misère humaine qu'il provoque et de son accroissement constant. La conjoncture du développement doit toujours nous servir pour insister sur le spectacle du réarmement face aux problèmes de la faim, la maladie et l'analphabétisme. Il faut, chaque fois, citer les chiffres astronomiques qui sont consacrés aux armements, alors qu'il suffirait, pour le prolétariat des pays en voie de développement de consacrer un faible pourcentage de ces dépenses insensées et meurtrières à des fins utiles. Mais l'opinion publique n'a pas encore pris suffisamment conscience de cet état de choses et elle semble se résigner à ce festin des déités de la guerre devant un auditoire de victimes du retard et victimes potentielles de cet excès d'armes en provenance de l'étranger.

18. Dans le rapport intitulé *Désarmement et développement* il est dit :

“En 1970, les dépenses militaires dans le monde atteignaient environ 200 milliards de dollars, c'est-à-dire 6,5% du produit national brut (PNB) des pays du monde entier. Les dépenses militaires des pays qui fournissent une aide au développement atteignaient environ 6,7% de leur PNB et étaient 25 fois supérieures au montant de l'aide officielle

qu'ils fournissent pour le développement. La plus grande partie des dépenses militaires dans le monde est le fait d'un très petit nombre de pays; les six plus grands dépensiers dans ce domaine sont responsables de plus des quatre cinquièmes du total<sup>3</sup>.”

Et dans *Conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires*, nous trouvons :

“Si les dépenses militaires continuent d'absorber le même pourcentage du PNB mondial qu'à l'heure actuelle, elles pourraient atteindre 300 à 350 milliards (au prix de 1970) à la fin de la décennie et dépasser de près de 750 milliards de dollars au total, pour l'ensemble de la décennie, celles encourues de 1961 à 1970<sup>4</sup>.”

Voilà ce que disent les experts. Voilà ce que nous trouvons dans ces rapports.

19. Le 5 octobre dernier [2154<sup>e</sup> séance], au nom de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Malik a présenté à l'Assemblée générale un projet de résolution recommandant que les membres permanents du Conseil de sécurité réduisent leurs dépenses militaires de 10% par rapport au niveau de cette année et procèdent de même au cours des exercices suivants [A/L.701]. Il invite ces Etats à consacrer 10% des ressources ainsi libérées par la réduction de leurs budgets militaires à l'assistance aux pays en voie de développement. Cet exemple exhorte les autres pays puissants ou en un état de conflit chronique à réduire leurs dépenses militaires et il les invite à se joindre à un programme de développement universel qui serait équitable, établirait les priorités et exclurait toute discrimination, je veux dire par là que l'aide ne serait conditionnée par aucun motif politique.

20. Il est évident que cette proposition ne saurait impliquer de quelque manière que ce soit une diminution ou une réduction de ce qui a été décidé par la résolution 2626 (XXV) de l'Assemblée générale qui a trait à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Cette résolution stipule que :

“42. Chaque pays économiquement développé devra s'efforcer d'ici à 1972 d'opérer chaque année, au profit des pays en voie de développement, des transferts de ressources d'un montant minimum net de 1% de son produit national brut aux prix du marché sous forme de décaissements effectifs compte tenu de la situation spéciale des pays qui sont importateurs nets de capitaux...” [résolution 2626 (XXV).]

21. Cela signifie que la proposition de l'Union soviétique ne fait rien d'autre que rendre possibles les

<sup>3</sup> Voir publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.IX.1, par. 56.

<sup>4</sup> Voir publication des Nations Unies, numéro de vente : F.72.IX.16, par. 114.

objectifs qui ont été établis pour cette deuxième Décennie et donner plus de liberté d'action pour faire face à des situations imprévisibles.

22. Nous aurions tous désiré que la proposition soviétique ait fait l'objet d'une formulation plus précise en ce qui concerne la définition de base de ce que l'on doit entendre par budgets militaires, par vérification de ces budgets et des organismes de calcul automatique de ceux-ci. Il faut espérer que ce débat contribuera à éclaircir certains points concrets et indispensables sans lesquels la proposition demeurerait empreinte d'un élément d'irréalisme ou provoquerait toute une série d'hypothèses. De toute manière, cette proposition semble être un commencement; elle paraît ouvrir une possibilité de dialogue entre pays riches et permet de mettre les cartes sur la table.

23. Les documents des groupes d'experts et du Secrétaire général portant sur le désarmement et le développement indiquent également que le transfert total des ressources financières des économies de marché développées aux pays en voie de développement, en tant que proportion du produit national brut de ces économies, est monté de 0,70% à 0,74% en 1971, mais qu'il est demeuré très en-dessous non seulement de l'objectif de 1%, mais également du niveau qui prévalait il y a 10 ans, à savoir 0,86%. L'assistance officielle pour le développement qui est destinée à être fournie à des conditions favorables, est pour la plupart des pays un élément critique des transferts nets et il est passé de la proportion insignifiante de 0,33% en 1970 à 0,34% en 1971, alors qu'en 1961 il avait été de 0,50 et que l'objectif de cette assistance est de 0,70. C'est dire que nous reculons en ce qui concerne l'assistance aux nations pauvres et que le fossé entre ces nations et les puissances financières ne fait que s'élargir.

24. Nous sommes aujourd'hui saisis d'une proposition surprenante par son ampleur et son origine et qui a provoqué certaines réactions de scepticisme, voir même d'ironie, et a reçu une réponse des pays auxquels elle s'adresse en premier lieu.

25. Si nous nous en tenons aux résultats pacifiques obtenus par les Nations Unies, il faudrait surtout énumérer tous les risques qu'elles ont réussi à éviter et le fait que leur organisation constitue le centre le plus important de l'espérance politique que l'homme politique ait jamais édifié au cours de l'histoire : l'Organisation est le point de démarcation qui le sépare du chaos. C'est à nous de prendre au sérieux cette invitation ou de la renvoyer avec un simple geste de courtoisie, comme si l'on voulait faire plaisir aux pays pauvres. Arrivons donc à la détente mentale et ayons le courage d'affronter le risque de croire. Contre le scepticisme qui se manifestait au cours d'un passé récent plein d'incidents lamentables, donnons aux grandes puissances non seulement la force négative du veto, mais aussi la force positive d'être crues.

26. Pensons également que, face aux ruses et aux tromperies, la meilleure diplomatie consiste à parler

simplement. Je crois sincèrement qu'une grande puissance n'arriverait pas à ce niveau d'engagement public pour des raisons de simple propagande et parce qu'elle veut faire de la magnificence à bon marché. Il ne s'agit pas d'une simple générosité, mais d'une vision globale et très lucide de l'évolution du monde. D'autre part, on n'a pu éviter que la formule de Bismarck, "des canons ou du beurre" ne cesse de contenir une part de la vérité.

27. La charge immense que le surarmement représente pour les pays qui dirigent le monde se fait sentir et est aussi visible que la bosse du chameau. Elle se traduit par toutes sortes de limitations et de sacrifices que les techniciens connaissent fort bien sous le nom de "dividendes de l'armement". Cela vaut pour tous les grands pays, quel que soit leur système économique.

28. Ce qui nous séduit beaucoup dans la proposition soviétique, c'est qu'elle reconnaît explicitement que le désarmement et le développement sont des priorités qui nous intéressent tous et que le moyen le plus équitable et le plus efficace pour atteindre ces objectifs, c'est l'Organisation des Nations Unies, convertie en un instrument de ses propres objectifs et non pas seulement en une tribune où se prennent des engagements isolés destinés à réduire certaines armes, à en proscrire d'autres, à dénucléariser certaines zones ou à essayer d'appliquer un type de désarmement régional qui est toujours à conseiller, pour des raisons historiques, culturelles et d'échanges économiques. C'est là un type de désarmement que la Colombie accepte.

29. Certains de ces objectifs ont été atteints et ont fait l'objet de traités ou conventions qui, malheureusement, n'arrivent toutefois pas, comme le montrent les chiffres, à faire diminuer les budgets militaires globaux, mais qui, par contre, montrent que cet objectif vital manque d'universalité.

30. Un des autres avantages de la proposition soviétique, c'est qu'elle réunit en une seule question deux objectifs fondamentaux de l'Organisation, objectifs qui avaient été étudiés de façon dispersée et discriminatoire, en oubliant la résolution 2734 (XXV), qui contient la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale où il est dit au paragraphe 19 que l'Assemblée générale :

*"Affirme sa conviction qu'il existe un lien étroit entre le renforcement de la sécurité internationale, le désarmement et le développement économique des pays, si bien que tout progrès accompli vers la réalisation de l'un d'eux constituera un progrès vers la réalisation de tous ces objectifs."*

31. Ce document doit en grande partie son origine et son existence aux efforts du groupe latino-américain. Mais ce qui nous donne satisfaction aujourd'hui, c'est que les grandes puissances commencent maintenant à adhérer à cette pensée et à ces efforts.

32. Nous devons commencer par redonner aux mots leur sens et ne plus les utiliser à des fins de propagande. Pendant les années de la guerre froide, il a été significatif que le mot de paix provoquait d'immenses doutes et était une espèce d'emblème d'hostilité, et que le mot "démocratie", l'expression "autodétermination" avaient acquis tellement de sens qu'ils finissaient par ne plus en garder un seul. Cette guerre des mots est mortelle car elle tue toute possibilité de communication et de dialogue. Nous sommes maintenant à la veille de la réalisation de nouveaux espoirs, chargés de réalisme, mais nous sommes pleins de foi parce que nous pensons qu'ensemble nous pourrions mettre en œuvre quelque chose qui, pour nombre d'entre nous, était du domaine du rêve.

33. C'est pourquoi la Colombie votera pour le projet présenté par la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

34. M. PALEWSKI (France) : La délégation française a étudié avec le plus grand soin le point additionnel de l'ordre du jour que l'Union soviétique a soumis à l'attention de l'Assemblée générale et le projet de résolution qui l'accompagne.

35. L'idée de réduire de 10% les budgets militaires des membres permanents du Conseil de sécurité et d'affecter au développement une part de ces économies émane d'un pays avec lequel la France entretient d'excellents rapports de coopération. C'est donc là un motif suffisant pour exciter l'intérêt de notre pays.

36. Faut-il rappeler que la France est entièrement acquise à l'idée que le maximum doit être fait pour aider les pays victimes du sous-développement ? Elle participe, au sein de divers organismes, à de nombreux travaux destinés à confronter les politiques nationales d'aide au développement de manière à favoriser leur expansion et à en augmenter l'efficacité. Elle serait disposée à participer également, si cela était utile, à des études et des comparaisons que la communauté internationale désirerait entreprendre dans le domaine des dépenses militaires. Quoi qu'il en soit, l'aide française au développement est comptabilisée, aisée à vérifier; son budget militaire est public, contrôlable. Le rapport de ces deux sources de dépenses est des plus simples à établir. Cela, bien sûr, peut être fait de diverses manières, soit en chiffres absolus, soit par rapport au produit national.

37. Je voudrais vous donner à cet égard quelques indications. En 1972, le montant des dépenses militaires inscrites dans notre loi de finance était de 21 milliards 766 millions de francs, soit 3,46% du produit national brut français, évalué à 629 milliards. Au cours de la même année, le montant de l'aide publique française au développement, calculé selon les critères du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économique a été de 4 milliards 213 millions de francs, c'est-à-dire 0,67% du produit national brut. Je ne

parle même pas des flux de ressources d'origine privée dont beaucoup sont cependant garantis par l'Etat.

38. Il ressort des chiffres que je viens de citer que le Gouvernement français réserve déjà au développement des pays et territoires moins développés des sommes équivalentes à près du cinquième — 19% exactement — de celles qu'il consacre à la défense nationale. Cette proportion de près de 20% représente presque le double de la réduction que l'Union soviétique propose d'opérer sur les budgets militaires et dont elle n'envisage de consacrer qu'une partie assez modeste au développement.

39. Il convient cependant de noter que si certains pays font un effort comparable au nôtre dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le développement, d'autres ne le font guère. Pour ne parler que des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, je ne crois pas que l'on puisse faire comme s'ils étaient tous également distants des objectifs retenus par notre communauté. En fait, les situations dans ce domaine sont assez différentes et des comparaisons devraient être entreprises; elles seraient fort utiles à faire.

40. D'autres comparaisons, plus importantes encore, devraient être faites quant à la façon dont sont établis les budgets militaires. Ce point est essentiel, car s'il apparaissait qu'un Etat, pour diverses raisons, ne comptabilise budgétairement qu'une partie des dépenses qu'un autre fait figurer dans son budget militaire, le caractère inégal, l'impossibilité de comparer les calculs servant à apprécier la part de l'aide qu'il faudrait réserver au développement seraient évidents. Je sais, certes, que la définition des rubriques des budgets nationaux relève de la souveraineté des Etats. Mais si ces définitions divergent manifestement, on ne peut demander à la communauté internationale de les prendre comme base sans avoir procédé aux comparaisons indispensables. Les contrats privés, les accords internationaux, tous les ouvrages humains commencent par la recherche indispensable de définitions communément agréées.

41. Je ne puis que soumettre les deux questions que je viens d'évoquer — celle des efforts déjà entrepris, d'une part, celle des définitions, d'autre part — à l'attention des délégations directement concernées, à commencer par la délégation soviétique. Un premier résultat serait atteint si les uns et les autres voulaient bien fournir les chiffres correspondant à ceux que j'ai donnés moi-même tout à l'heure quant au rapport existant, dans mon pays, entre dépenses militaires et aide au développement. Ces éléments feraient, je crois, apparaître que la France n'est pas en retard, mais vraiment en avance lorsqu'il s'agit des problèmes du développement.

42. La question des définitions n'en garderait pas moins toute son importance. Je crains qu'elle n'entraîne un grand nombre de difficultés techniques et que nous ne puissions affronter celles-ci dans le cadre

de notre débat général. Il serait facile d'en fournir de nombreux exemples.

43. La délégation française éprouve d'autres doutes quand elle considère l'enjeu pratique de la proposition qui nous est soumise. De quoi s'agit-il ? Si nous avons bien compris, le dixième seulement du dixième d'économies à réaliser sur les budgets militaires de cinq pays serait consacré aux pays en voie de développement : il s'agit donc d'un centième. Il s'agit aussi d'une année seulement, puisque le projet de résolution parle des budgets 1974 sans prévoir aucune suite. Je ne sais quelle somme représenterait, par an, le centième de cinq budgets militaires, même établis par des puissances réputées importantes; mais je me permets de douter que le chiffre corresponde à ce que les pays sous-développés attendent des grandes puissances et je suppose que ces pays seraient plus satisfaits de voir atteints les objectifs de la Stratégie internationale du développement qui, eux, ont le mérite d'être à long terme et de correspondre à leurs besoins.

44. Et j'en viens ainsi à la question essentielle. Pourquoi entreprendre des études difficiles, mettre en place un nouveau fonds spécial, des mécanismes et des contrôles compliqués, mais inévitables et inévitables ? La délégation française, qui a réfléchi à ce problème, se souvient, bien entendu, qu'elle avait suggéré, l'une des premières, de telles études et même des mécanismes de contrôle lors de la "conférence au sommet" de 1955. Elle constate toutefois, à sa grande satisfaction, que les travaux de notre organisation ont beaucoup progressé depuis 18 ans. Nous disposons maintenant d'instruments et d'institutions qui permettent de transférer aux pays en voie de développement l'aide que requiert leur situation. Alors, la question qui se pose est donc celle-ci : pourquoi ne pas confirmer et réaliser sans plus tarder les objectifs fixés par notre organisation en utilisant les instruments désormais à notre disposition ?

45. On me répondra qu'il s'agit de prendre acte d'un fait politique nouveau, celui de la détente. La détente exigerait qu'au moins symboliquement, les principales puissances qui auraient, nous dit-on, moins de raisons de se craindre les unes les autres diminuent leurs budgets militaires et consacrent une partie de ces économies, une année durant, à des œuvres de paix. La délégation française a déjà amplement expliqué ce qu'elle pensait d'un sujet aussi considérable et d'un but qui lui paraît si difficile à atteindre. Le moins qu'on puisse dire est qu'il est vivement controversé, et même qu'il provoque entre certains des membres permanents du Conseil de sécurité des polémiques peu propices à la cause des pays en voie de développement. Qu'ils soient grands ou petits, que leur économie soit développée ou non, nos Etats n'ont pas la même opinion sur la détente. Je le constate avec regret. La France espère qu'un jour les signes en apparaîtront en Europe; elle y travaille. Mais elle constate cependant que deux puissances très importantes ont récemment déversé d'énormes quantités de matériel militaire au Moyen-Orient; elle n'a pas le sentiment

que les ainsi dites négociations sur la limitation des armes stratégiques dites [SALT] doivent aboutir à une réduction substantielle des crédits considérables que ces mêmes Etats importants consacrent à leurs forces stratégiques.

46. C'est vrai : le monde actuel est incontestablement trop armé; il est surarmé. Mais ce surarmement est inégal; il vient de la compétition que se livrent non pas cinq puissances, mais deux d'entre elles.

47. La délégation française évitera de parler de ce qui concerne directement les grands Etats dont il s'agit. Elle ne mentionnera pas, elle ne veut pas mentionner, elle ne recherchera même pas les chiffres ou estimations raisonnables qui suggèrent l'importance de leurs dépenses militaires effectives. Elle se contentera de penser que le problème posé par l'intéressante suggestion de l'Union soviétique serait déjà presque résolu si deux très grands pays mettaient un frein à leur compétition militaire et s'ils souscrivaient, d'un commun accord, aux objectifs fixés par la Déclaration des Nations Unies pour le développement.

48. Supposons que le tiers monde reçoive régulièrement des pays dont je parle les contributions que proposent les programmes de notre organisation et que la France s'honore d'observer, ne pourrions-nous pas dire alors qu'une détente est réellement en train d'apparaître ? Ne pourrions-nous pas considérer que la paix renaît parmi nous sous la forme même qui doit être la sienne, je veux dire le développement harmonieux de tous les hommes, à commencer par les plus déshérités ?

49. Ainsi que vous pouvez le constater, j'ai posé davantage de questions que je n'ai proposé de thèses. Le sujet soumis à notre attention recueille, en effet, je le répète, toute notre sympathie de principe. Comme, cependant, la délégation française n'est sûre ni de la pertinence des considérations, ni de l'efficacité des moyens proposés par le projet de résolution soviétique, sa position demeure réservée car elle a le sentiment profond que d'autres voies et d'autres moyens présentent à la fois plus de certitude et plus de garanties.

50. M. CHUANG Yen (Chine) [*traduction du chinois*] : Dans son intervention lors de la discussion générale au cours de la présente session de l'Assemblée [2137<sup>e</sup> séance], le Président de la délégation chinoise a déjà exposé notre position de principe à l'égard de la proposition soviétique portant sur la réduction de 10% des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et sur l'utilisation d'une partie des fonds ainsi libérés pour fournir une aide aux pays en voie de développement. Or, je voudrais une fois de plus répéter notre opinion sur cette question.

51. Le représentant soviétique a demandé que cette proposition soit inscrite à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale en tant que

“question importante et urgente” [A/9191], et il l’a ouvertement qualifiée de magnifique “chef-d’œuvre”. En fait, cette proposition de l’Union soviétique n’est rien d’autre qu’un débris ramassé sur son propre tas d’ordures du désarmement, ce n’est qu’une mascarade à bon marché. On peut se rappeler que, par le passé, l’Union soviétique avait fait des propositions en faveur d’une prétendue réduction des budgets militaires et qu’elle a, à maintes fois reprises, répété ces propositions. En 1958 déjà, l’Union soviétique a proposé à la treizième session de l’Assemblée générale que les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France et l’Union soviétique réduisent de 10 à 15% leurs budgets militaires et utilisent une partie des fonds ainsi économisés pour venir en aide aux pays sous-développés<sup>5</sup>. En 1962, Krouchtchev a prétendu que si l’on utilisait 8 à 10% du total des budgets militaires mondiaux pour aider “les Etats nouvellement créés”, il serait possible de mettre un terme à la famine, à la maladie et à l’analphabétisme dans les régions les moins favorisées du globe, au cours des 20 années à venir.

52. La même année, l’Union soviétique a proposé à la dix-septième session de l’Assemblée générale que les fonds économisés grâce au désarmement soient utilisés pour construire 30 à 40 nouveaux centres industriels mondiaux d’électrification d’une grande importance pour l’Asie, l’Afrique et l’Amérique latine<sup>6</sup>. L’histoire a montré que ces observations étaient creuses, dénuées de sens et trompeuses.

53. Maintenant que plus de 10 ans se sont écoulés, le budget militaire de l’Union soviétique a-t-il été réduit ou augmenté ? Son budget n’a pas diminué d’un seul rouble, bien au contraire, de fortes augmentations n’ont cessé de se produire. D’après les chiffres qu’elle a elle-même publiés, le budget militaire de l’Union soviétique a pratiquement doublé. Comme chacun le sait, les chiffres du budget militaire rendus publics par l’Union soviétique elle-même ont été fortement réduits et sont beaucoup plus bas que les chiffres du budget réel. Krouchtchev l’a reconnu ouvertement. Brejnev a admis également que “la question de la défense nationale est au premier plan de nos préoccupations” et qu’une “grande partie de nos ressources doit être utilisée pour la défense nationale”.

54. Ces dernières années, l’Union soviétique s’est lancée frénétiquement dans une course aux armements sans précédent et à un rythme sans égal. A l’heure actuelle, l’Union soviétique non seulement met au point sur une grande échelle de nouvelles armes de type classique et développe de manière phénoménale son arsenal nucléaire; mais elle fait également des efforts désespérés pour accroître ses forces navales. Pourquoi l’Union soviétique fait-elle tout cela ? Elle pense que plus elle possède d’armes,

notamment d’armes nucléaires, plus il lui est facile de donner des ordres aux autres pays, de maîtriser et de remplacer ses rivaux et de diriger le monde entier.

55. L’Union soviétique a crié plus fort que tous les autres lorsqu’il s’est agi de la question du désarmement et elle a fait tant de suggestions et de propositions qu’on aurait pu croire que l’Union soviétique avait le cœur tendre d’un Bouddha ou était un véritable ange de la paix. Cela nous rappelle les paroles du grand Lénine : “le vendeur qui crie le plus fort et qui prend Dieu à témoin est celui qui a la plus mauvaise marchandise à vendre”. Est-ce que ce n’est pas là la meilleure façon de décrire l’intention de l’Union soviétique de vendre à l’heure actuelle ses propositions de désarmement ? Les faits ont prouvé que le désarmement pour lequel les Soviétiques font une grande publicité n’est qu’une tromperie et que la réalité, c’est la course aux armements. La nouvelle introduction, à la session actuelle de l’Assemblée générale, de sa proposition sur la réduction des budgets militaires, qui a déjà été présentée il y a plusieurs années, n’est qu’un écran de fumée destiné à masquer les traits militaristes du socio-impérialisme.

56. L’Union soviétique a proposé que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité “sans exception” réduisent leurs budgets militaires et a affirmé qu’ils ont une “responsabilité égale” en matière de désarmement. En apparence, cela semble juste, mais, en fait, cela cache d’autres motifs. Comme tout le monde le sait, il y a une grande différence dans les budgets d’armement et dans les budgets militaires des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Les dépenses militaires de deux superpuissances sont les plus élevées, et ce sont celles-ci qui possèdent la plus grande quantité d’armes, notamment d’armes nucléaires. L’une et l’autre disent que la puissance de leur arsenal d’armes nucléaires a atteint la puissance *per capita* de 15 à 20 tonnes TNT pour l’ensemble de la population mondiale et est capable d’exterminer toute vie sur la planète. Cependant, elles continuent de faire des efforts désespérés pour mettre au point ces armes, ce qui fait peser une grave menace sur la sécurité des peuples du monde. Face à la menace armée de l’Union soviétique, même le Royaume-Uni, la France et l’ensemble de l’Europe occidentale ne se sentent pas à la hauteur avec leurs moyens de défense. En ce qui concerne la Chine, ses moyens de défense sont encore moins comparables à ceux des deux superpuissances. Devant une telle différence, comment peut-on parler de réduction des budgets militaires dans les mêmes proportions ? L’Union soviétique ne souligne-t-elle pas la nécessité pour l’Union soviétique et les Etats-Unis de respecter le principe de la sécurité égale afin que ni l’un ni l’autre ne soient mis dans une situation d’infériorité ? N’êtes-vous pas en train de violer le principe de la sécurité égale en forçant les autres membres permanents du Conseil de sécurité, qui, de toute évidence, sont dans une position inférieure et exposés à votre menace, à réduire leurs budgets militaires dans les mêmes proportions que les superpuissances ? Evidemment, la véritable

<sup>5</sup> Voir *Documents officiels de l’Assemblée générale, treizième session, Séances plénières, 750<sup>e</sup> séance, par. 55 à 58.*

<sup>6</sup> *Ibid., dix-septième session, Séances plénières, 1127<sup>e</sup> séance, par. 89.*

intention de la proposition soviétique est de camoufler sa position obstinée qui consiste à s'opposer à un désarmement véritable et à rejeter sur d'autres pays la responsabilité de ce qu'elle appelle rejet du désarmement. Le désarmement par tous, ou pas de désarmement par les superpuissances : c'est là purement et simplement la politique du "tout ou rien".

57. L'Union soviétique a, en outre, demandé qu'une réduction des budgets militaires soit effectuée par d'autres Etats ayant un grand potentiel économique et militaire. L'Union soviétique calomnie même les pays en voie de développement en disant qu'ils participent à la course aux armements. C'est encore plus absurde. La constitution, par les pays du tiers du monde, de moyens de défense nécessaires pour résister à l'agression étrangère et préserver leur indépendance et leur souveraineté est, en fait, une chose totalement différente de la course aux armements des superpuissances, et on ne devrait pas citer les deux de la même manière. En accusant de façon tout à fait injuste les pays en voie de développement de se lancer dans la course aux armements, l'Union soviétique cherche simplement à désarmer ces pays et à les mettre ainsi à la merci des superpuissances.

58. L'Union soviétique a proposé d'utiliser une partie des crédits économisés par la suite de la réduction de 10% des budgets militaires pour l'aide aux pays en voie de développement et a insisté pour que cette aide soit fournie, en premier lieu, aux pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui ont été frappés par des catastrophes naturelles. Quelle déclaration retentissante ! Mais ceux qui ont l'œil vif verront au premier abord que c'est là une tromperie. Comme le proverbe chinois le dit, cela équivaut à "dessiner un gâteau pour calmer sa faim". L'Union soviétique ressasse sa rengaine depuis plus de 10 ans, mais n'a jamais réduit son budget militaire pour aider les autres. L'Union soviétique en est maintenant au summum de la course aux armements, qu'elle a accélérée sans montrer le moindre désir sincère de désarmement. Cependant, elle parle avec beaucoup de volubilité de l'utilisation de crédits non existants pour aider les pays en voie de développement, notamment ceux qui sont frappés de catastrophes naturelles. N'est-ce pas là se moquer des peuples et des pays affligés ? Certains pays d'Asie et d'Amérique latine souffrent, à différents degrés, de la pauvreté et du sous-développement à la suite de l'agression prolongée et du pillage commis par l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme. Cependant, les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine ont de la force de caractère et sont certains de construire leurs économies nationales par leurs propres efforts et par leur propre lutte. Comme on la fait remarquer à la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui s'est tenue en septembre à Alger, ils sont décidés à s'opposer à la mainmise et à l'exploitation impérialistes, à réduire leur dépendance à l'égard des pays développés et à constituer leurs propres économies en se fondant sur leur propre volonté et sur leur force collective. Certes les pays en voie de

développement sont heureux de recevoir une aide de l'extérieur, une aide vraiment sincère et fondée sur le principe de l'égalité et de l'avantage mutuel. Mais l'Union soviétique cherche à vendre sa mascarade de désarmement en exploitant les difficultés provisoires des pays frappés de catastrophes naturelles, qui souffrent de la pénurie alimentaire, et la bonne volonté des pays en voie de développement qui cherchent le développement économique et la paix. C'est là une politique non seulement ignoble et méprisable mais qui s'avérera, en fin de compte, tout à fait futile.

59. N'avez-vous pas dit que vous étiez prêt à réduire votre budget militaire pour aider les pays en voie de développement ? Si vous voulez vraiment modifier votre conduite passée et prouver que vous êtes sincère et que vous voulez tourner la page, alors vous devriez d'abord déclarer que la prétendue aide militaire que vous fournissez aux autres pays est gratuite, que vous allez passer l'éponge sur tous les remboursements et restituer le sale argent que vous avez gagné par la vente d'armes à un prix très élevé aux pays arabes en profitant de la nécessité dans laquelle ils se trouvaient de résister à l'agression extérieure, et qu'à l'avenir, vous ne colporterez plus la mort et, surtout, que vous ne profiterez pas des difficultés des autres pour extorquer ceux-ci.

*M. Ibingira (Ouganda), vice-président, prend la présidence.*

60. N'avez-vous pas dit que vous étiez l'allié naturel et le plus sûr des pays en voie de développement ? Mais là encore, il ne s'agit que de simples paroles. Si vous voulez vraiment faire amende honorable et montrer que vous vous repentez et que vous voulez repartir sur de nouvelles lancées, vous devriez déclarer que, lorsqu'à l'avenir vous fournirez une assistance à d'autres pays, vous n'y attacherez aucune condition, vous ne chercherez pas à faire des bénéfices aux dépens des autres, vous ne demanderez pas de privilèges politiques, économiques et militaires, que vous ne profiterez pas de cette aide pour soumettre les pays bénéficiaires à l'intervention, à la mainmise, à la subversion, au pillage et à l'exploitation, et que toute la prétendue assistance fournie dans le passé en violation de ces principes sera réexaminée et les torts redressés. Vous ne prouvez votre sincérité que lorsque vous agirez de la sorte.

61. Ce ne sont pas là des choses nouvelles. Ce sont des questions qui vous ont été posées maintes fois depuis des années. Aussitôt après vos déclarations spécieuses sur une prétendue réduction des budgets militaires, à la présente session de l'Assemblée générale, le représentant de la Chine et d'autres représentants vous ont posé ces questions sous plusieurs formes. Messieurs les représentants de l'Union soviétique, si vous n'avez pas l'intention d'éluder ces questions en vitupérant, venez à cette tribune et répondez-y.

62. Compte tenu de ces considérations, la délégation chinoise s'oppose catégoriquement au projet de ré-

solution soviétique relatif à la prétendue réduction des budgets militaires [A/L.701].

63. M. KARHILO (Finlande) [*interprétation de l'anglais*] : Le désarmement et le développement sont deux domaines où les Nations Unies sont responsables au premier chef. Ce sont deux questions qui, en fin de compte, sont étroitement liées à la tâche essentielle des Nations Unies, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutes deux ont une place prioritaire dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Dans le cadre de la Décennie du désarmement et de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, nous nous sommes engagés à essayer de progresser aussi bien dans le domaine du désarmement que dans celui de la coopération internationale pour le développement. Les annales des Nations Unies contiennent de nombreuses propositions dont le but est de lier le désarmement et la consolidation de la sécurité mondiale au développement et à l'accroissement de la prospérité internationale. Peu de résultats tangibles ont été obtenus jusqu'ici, ce qui ne devrait cependant pas inciter notre organisation à abandonner tout effort en ce sens.

64. C'est dans ce contexte général que ma délégation considère l'initiative de la délégation de l'Union soviétique, qui a proposé à l'Assemblée générale d'examiner à sa session actuelle le point 102 de l'ordre du jour. L'idée d'une réduction des budgets militaires en tant que mesure collatérale du contrôle des armes a été préconisée et discutée depuis plusieurs années au sein de cette organisation et en dehors. Il semble particulièrement opportun de s'efforcer d'examiner de nouveau cette idée à la présente session, car, d'une part, les dépenses militaires ne cessent d'augmenter et, d'autre part, les fonds accordés aux pays en voie de développement vont en diminuant.

65. Si dans les années 60, nous avons enregistré quelques progrès très limités dans le domaine du contrôle des armes, néanmoins la course aux armements et les dépenses militaires qu'elle entraîne ont continué d'augmenter en chiffres absolus comme en chiffres relatifs. Il est vrai que, sans les accords sur le contrôle des armes conclus ces dernières années, les dépenses militaires seraient peut-être encore plus élevées aujourd'hui qu'elle ne le sont. Il est vrai aussi que les accords sur la limitation des armements actuellement en cours de négociation, soit aux négociations sur la limitation des armes stratégiques dites SALT, soit à Vienne, soit à Genève, pourront peut-être au moins freiner l'augmentation constante des budgets militaires. Pourtant, une réduction de ces budgets eux-mêmes constituerait une façon plus directe de diminuer la charge que représente la course aux armements, et le gaspillage en ressources économiques et humaines qui en découle, tout en complétant les efforts actuellement déployés pour parvenir à une limitation des armements et au désarmement.

66. Certes, il est difficile de définir les "budgets militaires" dans la mesure où ils diffèrent dans leur structure et, surtout, où il n'existe pas de pratique uniforme pour l'allocation des fonds publics à des fins militaires.

67. Cependant, l'idée d'une réduction des budgets militaires présente des avantages indéniables par comparaison à d'autres mesures de contrôle des armements. Si l'on se mettait d'accord sur l'ampleur de ces réductions, les parties intéressées auraient la responsabilité d'y procéder de façon à faire disparaître nombre de difficultés techniques qui entrent en jeu dans les négociations relatives aux armes spécifiques et aux systèmes d'armements.

68. Le Secrétaire général traite également de cette question dans son rapport sur le désarmement et le développement [PNUD], parler lui aussi en faveur sous la présidence de Mme Alva Myrdal :

"Une mesure qui pourrait faciliter la transition des mesures partielles au désarmement général et complet serait un accord sur la limitation et la réduction des budgets militaires<sup>7</sup>."

Il y a quelques jours seulement, nous avons entendu un fonctionnaire haut placé des Nations Unies, l'administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD], parler lui aussi en faveur d'un examen approfondi des possibilités qui résulteraient de la réduction des budgets militaires. M. Peterson, parlant des perspectives de la coopération pour le développement qu'ouvrirait une réduction des armements, a déclaré que, étant donné la convergence croissante des sociétés industrialisées et de l'augmentation des budgets militaires, les perspectives d'un tel avantage financier ne sont plus aussi utopiques qu'il y a quelques années.

69. Les résultats obtenus jusqu'à présent en ce qui concerne la mise en œuvre de la stratégie de la présente Décennie des Nations Unies pour le développement ont été décevants. Les objectifs fixés en matière de ressources devant être consacrées à la coopération internationale pour le développement n'ont pas été atteints. Il est évident que de nouvelles ressources devront être trouvées pour l'aide au développement si nous voulons que la Décennie soit couronnée de succès. Nous nous trouvons aujourd'hui en présence de problèmes globaux tels que la pauvreté de masse, le chômage, les problèmes de population, la protection de l'environnement, l'approvisionnement en denrées alimentaires et l'assistance aux pays frappés par des catastrophes naturelles. Il sera impossible d'aborder avec confiance ces nouveaux problèmes qui se posent aux Nations Unies si on ne trouve pas des sources supplémentaires — et j'insiste sur le mot supplémentaires — pour obtenir les fonds nécessaires.

<sup>7</sup> Voir publication des Nations Unies, numéro de vente : F.73.IX.1, par. 10.

70. S'il était possible de parvenir à un accord sur la réduction des budgets militaires et sur l'utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour le développement économique, une nouvelle source de crédits serait trouvée. L'Administrateur du PNUD a déclaré que si les dépenses militaires de six des pays développés, qui sont en même temps les grands pays donateurs, étaient réduites de 5%, le montant des sommes disponibles pour les programmes de développement serait plus que doublé. D'autre part, ma délégation est d'accord avec ceux qui ont exprimé l'opinion qu'une réduction des dépenses militaires aurait pour résultat non seulement une augmentation quantitative de l'aide, mais également d'importants avantages qualitatifs. Je pense ici à la libération de ressources humaines, de connaissances scientifiques et techniques à des fins pacifiques.

71. La recommandation qui figure dans le document A/L.701 s'adresse aux membres permanents du Conseil de sécurité. C'est parfaitement justifié, étant donné les crédits budgétaires très importants qui sont affectés par ces pays à des fins militaires et qui représentent de 60 à 70% des dépenses totales d'armements du monde entier. La responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité, telle qu'elle est définie dans la Charte, entraîne la responsabilité de prendre des initiatives positives en vue d'améliorer les chances de paix.

72. Tout effort dans cette direction mérite d'être examiné avec le plus grand soin par l'Assemblée générale. En même temps, il est évident qu'une poursuite réaliste d'un tel objectif présuppose le soutien et la coopération des puissances principalement intéressées. C'est à créer ce consensus que nous devons maintenant travailler au sein de l'Assemblée générale.

73. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je dois indiquer que le représentant de l'Union soviétique a demandé à exercer son droit de réponse. S'il n'y a pas d'objections, je lui donne la parole.

74. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : La délégation de l'Union soviétique voudrait, très brièvement, répondre à certaines attaques antisoviétiques habituelles qui ont été faites aujourd'hui par la délégation de la Chine à propos de la discussion de la proposition de l'Union soviétique tendant à une réduction de 10% des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et à l'utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement. L'intervention du représentant de la Chine ne contenait rien de nouveau. C'était toujours le même antisoviétisme bien connu; c'était toujours le même négativisme à l'égard de la question du désarmement. Ce négativisme, nous avons pu le constater dès la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, lors de la première intervention de la délégation de la Chine<sup>8</sup>. Nous avons dit alors<sup>9</sup> qu'en ce qui

concerne, par exemple, la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, les représentants à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale ont entendu un duo de négativisme de la part de la Chine et des Etats-Unis. Je crois que ce duo se poursuit aujourd'hui. L'un des deux pays chante moins fort que l'autre, le rôle principal étant tenu maintenant, dans ce duo du négativisme, par la Chine.

75. L'intervention du représentant de la Chine représente la même tendance aveugle qui consiste à s'opposer à n'importe quelle mesure qui pourrait mener à une détente internationale, à un renforcement de la confiance entre les Etats, à la limitation de la course aux armements et au désarmement. L'intervention du représentant de la Chine était manifestement destinée à ceux qui ne connaissent pas les faits, aux naïfs. Cependant, les faits objectifs nous montrent que la situation est bien différente. Les Chinois déclarent qu'ils sont partisans du désarmement. Mais, en réalité, ils font tous leurs efforts pour bloquer, à l'Organisation des Nations Unies — et pas seulement à l'Organisation — toute mesure pratique tendant à limiter la course aux armements et à y mettre fin. Ce faisant, ils défient l'opinion publique mondiale, en même temps qu'ils continuent de contaminer l'atmosphère en procédant à des essais d'armes nucléaires.

76. Tous les représentants savent fort bien que la Chine, à l'Organisation des Nations Unies, a pris position et a voté avec l'Afrique du Sud et le Portugal contre la résolution de l'Assemblée générale préconisant le non-emploi de la force dans les relations internationales [*résolution 2734 (XXV)*] et l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires [*résolution 1653 (XVI)*], propositions qui ont rencontré un grand appui à l'Organisation, avant tout auprès des pays non alignés ou, comme on les appelle encore, les pays du tiers monde.

77. Comment peut-on se prétendre partisan de la paix et, dans le même temps, voter avec l'Afrique du Sud et le Portugal contre une résolution préconisant le non-emploi de la force dans les relations internationales, tout en accusant les autres d'être bellicistes ? A cela, il n'y a aucune logique.

78. Aujourd'hui, en cette vingt-huitième session de l'Assemblée générale, la Chine s'oppose à une réduction de 10% des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et, par conséquent, à l'utilisation d'une partie des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en voie de développement, c'est-à-dire pour l'aide au tiers monde. Il n'est pas besoin de souligner que cette proposition de l'Union soviétique rencontre un soutien très général parmi les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et, avant tout, parmi les pays en voie de développement. Messieurs les représentants de la Chine, débouchez-vous les oreilles et ouvrez les yeux, et vous entendrez l'opinion de la plupart des délégations des pays en voie de développement. Elles ne sont pas avec vous. Elles soutiendront notre pro-

<sup>8</sup> Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième session, Séances plénières, 1983<sup>e</sup> séance.*

<sup>9</sup> *Ibid.*, 1995<sup>e</sup> séance.

position qui est pratique, concrète et réalisable. Vous devez être d'accord sur ce point si vous ne prenez pas position contre cette proposition uniquement parce qu'elle est soviétique. Si l'on prend position contre cette proposition, on prend en même temps position contre une mesure qui intéresse réellement tous les pays du tiers monde sans aucune exception.

79. La délégation de la Chine s'est lancée dans des allégations absolument fausses selon lesquelles nous proposerions que les pays en voie de développement désarment. Cela est absolument inexact. Nous proposons que les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, ainsi que les pays développés qui possèdent un potentiel économique et militaire important, réduisent leurs budgets militaires. Nous n'avons jamais proposé la réduction des budgets militaires des pays en voie de développement. Le représentant de la Chine, cependant, nous attribue cette proposition. Il suffit de souligner ce fait pour prouver le caractère absolument artificiel et primaire des arguments de ce représentant.

80. A ce sujet, je voudrais rappeler que, dans la déclaration adoptée à la quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger en septembre par les Etats du tiers monde — dont ont parlé le représentant de la Chine et d'autres orateurs — on attire particulièrement l'attention sur l'importance qu'auraient les ressources libérées par le désarmement pour le bien-être de tous les peuples et le développement culturel et social des pays du tiers monde.

81. Telle est la position du tiers monde et l'Union soviétique, le gouvernement de notre pays, le Comité central de notre parti et le camarade Brejnev, suivent de près la vie internationale et tiennent compte des sentiments, des avis, des décisions et des déclarations des pays du tiers monde, selon lesquelles le désarmement, la réduction des budgets militaires, la libération des ressources actuellement consacrées à la course aux armements, pourraient contribuer au développement des pays en voie de développement.

82. La Chine est sourde et aveugle lorsqu'il s'agit des aspirations et des vœux des pays du tiers monde, de leurs décisions et de leurs déclarations.

83. Voilà les faits.

84. Par conséquent, pour nous tous qui assistons à ce débat, pour l'Assemblée générale dans son ensemble, il devient tout à fait évident que la Chine, en matière de désarmement et de libération d'une partie des ressources consacrées aux armements pour l'aide aux pays en voie de développement, prend une position diamétralement opposée à celle des pays non alignés, à celle des pays en voie de développement, à celle des pays du tiers monde. La délégation de la Chine à l'Assemblée générale prend donc position, non seulement contre l'Union soviétique et sa proposition, mais aussi contre la position de l'écrasante majorité

des Membres de l'Organisation des Nations Unies qui constitue le tiers monde et contre les décisions de la Conférence d'Alger.

85. Voilà la vérité, voilà la réalité, voilà les faits, et aucune invention anti-soviétique, aucune calomnie lancée de cette tribune contre l'Union soviétique par le représentant de la Chine ne saurait cacher cette vérité toute nue.

86. Etant donné ces faits, il devient tout à fait évident que le bavardage démagogique du représentant de la Chine au sujet des propositions soviétiques qui constitueraient une "tromperie" ne fait que couvrir l'attitude dédaigneuse de la Chine à l'égard des besoins des pays en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Le représentant de la Chine n'a pas d'autres arguments à l'encontre de notre proposition. Lorsqu'on parle ici de "tromperie", cela équivaut à l'attitude des impérialistes, il y a 10 ans, pendant les pires années de la guerre froide, lorsqu'ils qualifiaient toutes les propositions soviétiques de propositions de "propagande". C'était alors leur argument le plus fort et le plus constant. A l'heure actuelle, et employant la même tactique, les représentants de la Chine parlent de "tromperie"; mais cela montre tout simplement la pauvreté de leur argumentation. Il n'y a aucun argument valable pour écarter la proposition soviétique et c'est pourquoi on s'est rabattu sur l'idée d'une tromperie.

87. A ce propos, nous tenons à remercier le représentant de l'Algérie qui, dans son intervention du haut de cette tribune [2171<sup>e</sup> séance, par. 101], a rappelé à l'Assemblée générale que le désarmement et le développement sont deux facteurs étroitement liés que l'on retrouve dans toutes les activités des Nations Unies. Cette thèse a été reprise aujourd'hui par de nombreux orateurs tels que les représentants de la Colombie et de la Finlande. Au sujet de ce lien entre le désarmement et le développement, l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies, notamment le Conseil économique et social, ont adopté de nombreuses résolutions. Le représentant de la Chine le sait fort bien, mais il prétend ne pas le savoir. C'est la troisième année qu'il prend part aux travaux des Nations Unies, en particulier à ceux du Conseil économique et social. Néanmoins, il fait fi des résolutions de notre organisation et des besoins des pays en voie de développement. Ainsi, en spéculant sur le mot de "tromperie", à des fins antisoviétiques, la délégation de la Chine montre qu'elle considère comme étant une "tromperie" les résolutions déjà adoptées par les Nations Unies relatives au lien qu'il y a entre le désarmement et le développement, résolutions qui préconisent qu'une partie des ressources économisées sur le désarmement soient utilisées pour l'aide aux pays en voie de développement. Telle est la position des Nations Unies; telle est la position de l'écrasante majorité des Etats Membres. Seule, la Chine y est opposée. Nous en prenons acte. La Chine fait fi de l'opinion et des désirs de l'écrasante majorité des Nations Unies, des pays non alignés et des pays socialistes.

88. Vous, Chinois, vous parlez de "tromperie"; mais nous comprenons tous que le meilleur moyen de vérifier si c'est une tromperie ou non, c'est de mettre la chose en pratique. Prenons une décision selon laquelle les cinq membres permanents du Conseil de sécurité réduiront leurs budgets militaires de 10%. Décidons que ces Etats, y compris la Chine, consacrent 10% des sommes ainsi économisées au Fonds de développement. La Chine ferait partie de ces Etats.

89. On disposerait alors d'une somme considérable de l'ordre de plus d'un milliard de dollars d'après certains calculs. Selon d'autres, il s'agirait d'un milliard 300 millions de dollars et, d'après la presse américaine, ce serait un milliard 500 millions de dollars. Les orateurs qui m'ont précédé ont eu raison de dire que ce serait une somme additionnelle extrêmement importante qui viendrait s'ajouter aux sommes consacrées aujourd'hui au développement.

90. Monsieur le représentant de la Chine, faisons-le, voyons, et vérifions la chose : voyons qui aborde cette proposition avec sincérité, de tout son cœur, et qui fait preuve d'hypocrisie, qui essaie de tromper, qui essaie de manœuvrer.

91. Voilà comment l'histoire pose cette question et voilà comment celle-ci se pose à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale.

92. A ce propos, il y a lieu de rappeler au représentant de la Chine la disposition suivante qui a été adoptée cette année par le Conseil économique et social à sa cinquante-cinquième session et qui est contenue dans le document en date du 26 septembre 1973, intitulé "Examen et évaluation des objectifs et des politiques de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement". Je donne lecture de cette disposition :

"Compte tenu du lien évident entre le processus de détente et la création de conditions meilleures pour la coopération internationale dans tous les domaines, tous les pays devraient promouvoir activement la réalisation d'un désarmement général et complet par des mesures efficaces. Les ressources qui pourront être libérées comme suite à des mesures efficaces de désarmement réel devraient être utilisées pour la promotion du développement économique et social de toutes les nations. La libération de ressources comme suite à de telles mesures devrait accroître la capacité des pays développés de fournir un appui aux pays en voie de développement dans les efforts qu'ils déploient pour accélérer leur progrès économique et social." [A/C.2/L.1287, par. 60.]

93. Voilà, Messieurs les représentants à l'Assemblée générale, voilà, Monsieur le représentant de la Chine, la vraie position de l'écrasante majorité des Etats membres du Conseil économique et social.

Est-ce une tromperie ? Non. C'est l'opinion de nombreux Etats Membres de l'Organisation. Ce n'est pas l'opinion de l'Union soviétique seule que le désarmement doit être lié au développement, qu'il faut prendre des mesures efficaces dans ce sens et qu'une partie des sommes ainsi libérées doit être utilisée aux fins du développement. Appelez-vous cela une "tromperie" ? Dites-le. Je vous céderai ma place à la tribune. Dites que cette décision du Conseil économique et social est une tromperie. Eh bien, cette "tromperie" a été préconisée et adoptée par 53 des 54 membres — je répète : 53 sur 54 membres du Conseil économique et social — qui ont accepté cette proposition.

94. Mais qui a protesté au Conseil économique et social contre cette disposition sur le lien du désarmement avec le développement et sur la nécessité d'utiliser à des fins de développement des économies réalisées par le désarmement ? Eh bien, une seule délégation a élevé une objection, c'est la délégation de la Chine, et tout le monde le sait. C'est tout à fait évident et c'est là un fait patent qui montre quelle est la vraie position de la Chine. Cette position, nous le soulignons une fois de plus, se trouve en contradiction totale avec la position tant des pays en développement que des pays socialistes à l'Organisation des Nations Unies, et nous voyons ici l'attitude de négligence que les Chinois adoptent à l'Organisation à l'égard des aspirations et des besoins des pays en développement.

95. C'est pourquoi aucune invention antisoviétique de la part des représentants de la Chine à l'Assemblée générale et dans les autres organes des Nations Unies ne saurait cacher cette position peu édifiante de la Chine.

96. Etant donné ces faits qui sont généralement connus, il devient de plus en plus évident pour quiconque n'a pas d'idée préconçue que l'antisoviétisme et la calomnie à l'égard des intentions soviétiques ont été nécessaires pour le représentant de la Chine à l'Assemblée générale dans un seul but, à savoir masquer une position qui ne saurait être défendue et qui n'a aucune raison d'être, une position dirigée contre la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, une position prise par la Chine qui n'est que trop connue à l'Organisation.

97. Les discours antisoviétiques constants que la Chine ne cesse de ressasser ne profitent qu'à ceux qui veulent faire obstacle à la détente internationale, empêcher l'Organisation des Nations Unies de prendre quelque mesure que ce soit en vue du désarmement, semer la haine et la discorde entre les peuples, justifier par sa position passive l'agression et ceux qui soutiennent cette agression. C'est là une confirmation nette du fait que l'antisoviétisme de la Chine, par exemple, est utile aux agresseurs israéliens et à ceux qui les soutiennent.

98. C'est ce qui a été montré récemment par la discussion au Conseil de sécurité de la question du

Moyen-Orient et du conflit militaire qui y a éclaté. Au cours du débat au Conseil de sécurité, les représentants de la Chine — car ils étaient deux — pour rivaliser en antisoviétisme et en haine pathologique à l'égard de l'Union soviétique qui fournit de l'aide aux pays arabes victimes de l'agression, reprenaient les inventions et les calomnies antisoviétiques des représentants du sionisme et sous ce rapport tout le monde a noté et a vu avec netteté que dans le domaine de l'antisoviétisme le racisme et le sionisme sont frères jumeaux. D'ailleurs, la palme dans cette affaire douteuse revient aux Maoïstes et nous les en félicitons !

99. Et dans cette question du Moyen-Orient aussi, la position de la Chine est utile et profitable uniquement à l'agresseur et à ceux qui le soutiennent. Lorsque, au Conseil de sécurité, on met aux voix une résolution qui a pour but de défendre les pays arabes victimes de l'agression, le représentant de la Chine cache sa main sous la table et considère qu'ainsi il défend les victimes de l'agression. Dans le but de dissimuler cette position sur cette question au Conseil de sécurité, il déverse un torrent de paroles pour attaquer l'Union soviétique.

100. Mais nous avons mis en garde les représentants de la Chine. La calomnie antisoviétique à l'Organisation des Nations Unies ne vous mènera pas loin non plus dans les relations internationales. Le char de la calomnie se brisera comme s'est brisé celui de tous ceux qui se sont efforcés de se constituer un capital avec l'antisoviétisme. Depuis qu'elle existe, c'est-à-dire depuis plus de 50 ans, l'Union soviétique a entendu suffisamment de calomnies lancées contre elle, avant la guerre, et après la guerre, du haut de cette tribune et ailleurs, mais les calomnies se sont toutes évanouies et nous marchons avec assurance en suivant notre chemin léniniste, dans la lutte pour la paix et la sécurité internationale, pour le développement des relations amicales avec tous les peuples et tous les pays qui veulent coopérer et vivre en amitié avec nous, ce qui a été confirmé une fois de plus dans la déclaration historique faite récemment par M. Brejnev au Congrès mondial des forces de paix, à Moscou, auquel assistaient beaucoup plus de délégués du monde entier qu'à l'Assemblée générale. Ils représentaient 120 organisations internationales et plus de 1 100 organisations et mouvements nationaux de 143 pays. C'était vraiment la voix des peuples du monde.

101. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je me permets de rappeler à l'ambassadeur de l'Union soviétique que les interventions dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes.

102. M. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation de l'anglais*] : Je vous remercie de ce rappel, Monsieur le Président, mais, voyez-vous, nous discutons de cette question et je réponds à une déclaration fort longue du représentant de la Chine.

*L'orateur poursuit en russe (traduction du russe).*

103. Ce forum international historique a soutenu les propositions soviétiques pour le désarmement, notamment la réduction des budgets militaires des Etats membres du Conseil de sécurité de 10%.

104. Voilà la réalité et voilà ce que valent les interventions antisoviétiques de la Chine. Tout cela montre très nettement que la Chine prend position contre la détente internationale, contre le désarmement, contre la convocation d'une conférence internationale du désarmement, contre la réduction des budgets militaires des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, contre l'utilisation des ressources ainsi libérées pour l'aide aux pays en développement, contre toutes mesures de renforcement de la paix et de la sécurité internationales, contre les intérêts vitaux des pays en développement et des pays du tiers monde. C'est précisément en pensant à cette politique de la Chine que le camarade Brejnev, en prenant la parole au Congrès mondial des forces de paix à Moscou a dit :

“Une politique de ce genre, évidemment, ne contribue aucunement au renforcement de la paix et de la sécurité. Elle apporte un élément de danger et d'instabilité dans la vie internationale. La possibilité de modifier cette politique dépend entièrement des dirigeants de la Chine elle-même. En ce qui concerne l'Union soviétique, je le répète encore une fois, nous nous féliciterions d'un apport positif de la Chine à l'assainissement de l'atmosphère internationale et au développement d'une coopération pacifique sur une base d'égalité et de loyauté entre les Etats.”

105. Je voudrais évoquer encore deux questions à propos de l'intervention du représentant de la Chine. Il a rappelé que l'Union soviétique avait proposé souvent de réduire les budgets militaires. Oui ! Et nous sommes fiers d'avoir été les initiateurs de ces propositions mais l'atmosphère était différente. Qu'est-ce qui a empêché de prendre ces décisions ? L'impérialisme. Je le répète, l'impérialisme. Je le répète, pour les représentants de la Chine, c'est l'impérialisme qui, en 1958 et les années suivantes a empêché d'adopter nos propositions sur la réduction des budgets militaires. D'ailleurs, les thèses des Chinois pour s'élever contre cette réduction à l'heure actuelle ne sont guère originales. Si Alec Douglas-Home avait déjà parlé du rejet des propositions soviétiques du haut de cette tribune lors de la discussion générale [2128<sup>e</sup> séance]. Donc, le représentant de la Chine a emprunté ses arguments insoutenables au Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni. Voilà l'élément du nouveau duo de négativisme cette fois-ci de la Chine et du Royaume-Uni qui s'élève contre notre proposition en vue d'une réduction des budgets militaires. Eh bien ! Qui, maintenant, essaie d'empêcher que l'on adopte notre proposition ? Les mêmes forces impérialistes plus le maoïsme impérialiste. Cela veut dire deux jumeaux, deux frères qui interviennent du haut de cette tribune et à la Première Commission contre cette proposition soviétique. Or, le représentant de la

Chine sait que les propositions qui ont été formulées au cours de toutes les années de la guerre froide ne sont pas toutes adoptées. La Chine le sait bien. Elle en est un exemple.

106. Pendant plus de 20 ans, l'Union soviétique, tous les pays socialistes et de nombreux pays épris de paix du tiers monde ont lutté pour l'admission de la Chine à l'Organisation des Nations Unies. Chaque fois, les forces impérialistes ont rejeté ces propositions mais, en fin de compte, à la vingt-sixième session de l'Assemblée générale, nous avons triomphé. La Chine a été admise à l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, dire que si une proposition n'a pas été adoptée pendant 20 ans, il faut l'oublier et ne plus la renouveler, c'est là un argument absolument indéfendable.

107. Réfléchissez un peu, Monsieur le représentant de la Chine, vous n'avez pas d'autres arguments ! Oui, nous confirmons que nos propositions sur la réduction des budgets militaires ont été rejetées. Par qui ? Par les impérialistes. Mais l'atmosphère s'est modifiée. Il y a une détente internationale. Eh bien, essayons ensemble de prendre une décision pour libérer plus d'un milliard de dollars afin d'aider les pays en développement. Essayons ! Peut-être en ira-t-il comme avec l'admission de la Chine ? Voilà trois ans que la Chine est parmi nous et qu'elle prend part aux travaux de l'Organisation des Nations Unies. Par conséquent, ce qui a été rejeté auparavant, est maintenant accepté. Pourquoi ne pourrions-nous pas en faire de même pour la question de la réduction des budgets militaires ? Oui, pendant 25 ans, les propositions ont été rejetées mais maintenant, adoptons-les; l'atmosphère est favorable.

108. Voilà donc ce que valent les arguments du représentant de la Chine. Il a également dit que l'URSS a un important budget militaire. J'ai des données; j'ai des chiffres. Notre budget militaire, en URSS, adopté par notre parlement, par le Soviet suprême, est de 24 milliards de dollars. Nous l'avons déclaré dans le monde entier. D'après les données de la presse, le budget chinois pour cette année est de 16 milliards de dollars. La différence n'est pas grande. Elle est de 8 milliards seulement. Si l'on tient compte de la dimension de notre territoire, qui représente plus du double, grosso modo, de celui de la Chine, nous aurons besoin de forces militaires plus grandes, étant donné surtout la politique hostile de la Chine à notre égard. Mais nous proposons une réduction proportionnelle, pour la Chine et comme pour nous, pour le Royaume-Uni, pour les Etats-Unis et pour la France; une réduction de 10% du budget militaire et nous croyons que c'est là quelque chose de juste. Pourquoi l'Union soviétique devrait-elle réduire son budget et la Chine non ? La Chine est membre permanent du Conseil de sécurité comme les autres que j'ai nommés. Il faudrait donc que la diminution soit proportionnelle. Vous avez un budget moindre; et bien, vous le réduirez moins. Vous le contracterez de 1 milliard 600 millions et nous de 2 milliards 400 millions. C'est

équitable. Quels autres critères peut-on adopter ? Quels privilèges voulez-vous ? On ne saurait accepter cette façon de voir.

109. Voilà ce que vaut l'intervention du représentant de la Chine si on l'analyse en profondeur à la lumière des faits et des réalités de la situation actuelle. Il est facile de voir le caractère insoutenable et fallacieux de son argumentation dirigée contre l'URSS. Le fait est que la Chine s'est orientée dans la voie de l'hégémonie, du chauvinisme et qu'elle espère devenir la première puissance du monde en se fondant sur sa nombreuse population. Elle tremble à la pensée du désarmement. Elle craint le mot même de désarmement et tant que la Chine envisagera de cette manière négative le désarmement, la réduction des armements, la réduction des budgets militaires, la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, les représentants à l'Assemblée générale auront à écouter des discours antisoviétiques du représentant de la Chine du haut de cette tribune comme du haut d'autres tribunes.

#### POINT 23 DE L'ORDRE DU JOUR

**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux (suite) :**

- a) Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux;
- b) Rapport du Secrétaire général

110. M. BOATEN (Ghana) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation tient à dire combien elle apprécie les travaux du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le fait qu'il nous a présenté un rapport d'ensemble [A/9023/Rev.1].

111. Les arguments avancés pour justifier la persistance du régime colonial dans certaines parties du monde ont un caractère soit juridique soit humanitaire. Les arguments juridiques ont perdu toute validité. Il est ainsi parce qu'il est maintenant universellement reconnu que l'on ne saurait considérer comme principe d'équité, soit dans le droit international soit dans le droit interne, le principe selon lequel une partie doit être considérée comme liée par un accord auquel elle n'est en aucune façon partie ou lorsqu'on peut démontrer qu'au moment de la conclusion de l'accord, l'une des parties à cet accord n'était pas en mesure d'en comprendre toutes les incidences. C'est en reconnaissance de cela que, dans sa résolution 1514 (XV) en date du 14 décembre 1960, l'Assemblée a proclamé solennellement la nécessité de mettre rapidement et inconditionnellement fin au colonialisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. L'importance de cette déclaration vient du fait que, le 14 décembre 1960, l'Assemblée générale a déclaré que le colonialisme, quelle qu'en soit la forme ou l'apparence, était illégal et contraire

au droit suprême de la communauté internationale, à savoir la Charte des Nations Unies.

112. Après que cette organisation, dans sa sagesse, eut reconnu que le système colonial était illégal, le Portugal, dans les efforts qu'il a déployés pour perpétuer le système, a fait revivre la fiction constitutionnelle, utilisée dans le passé et depuis longtemps abandonnée par d'autres puissances coloniales, selon laquelle ses colonies n'étaient plus des colonies, mais des parties intégrantes du Portugal métropolitain. Ma délégation ne croit pas qu'il y ait un seul Etat Membre dans cette organisation qui accepte maintenant ce sophisme. Cet argument devenant de moins en moins vraisemblable et soutenable, le Portugal a cherché à tromper l'Organisation en avançant un autre argument, à savoir que son régime dans ses territoires coloniaux est plus efficace que ceux des anciennes colonies maintenant indépendantes et permet mieux d'améliorer les conditions dans lesquelles vivent ses peuples coloniaux. Ainsi, dans la déclaration qu'il a faite au cours de la présente session de l'Assemblée générale, le 3 octobre de cette année, le Ministre des affaires étrangères du Portugal a dit :

“Quiconque se donne la peine d'étudier les faits de façon approfondie doit parvenir à la conclusion que dans l'équilibre d'ensemble des transferts économiques et financiers, le côté positif appartient à la partie africaine et le côté négatif à l'Europe” [2138<sup>e</sup> séance, par. 158].

113. Autrement dit, le Portugal, dans ses territoires coloniaux d'Afrique, assume le proverbial “fardeau de l'homme blanc”. S'il en est ainsi, on peut légitimement se poser la question suivante : pourquoi le Portugal se refuse-t-il à se décharger de ce fardeau quand la communauté internationale lui demande de le faire ?

114. Il est probable que c'est son altruisme, fondé sur des principes chrétiens, qui empêche le Portugal de le faire. S'il en est ainsi, nous aimerions dire au Portugal, sans crainte d'être contredits par aucune délégation africaine, que l'Afrique n'a pas besoin de son altruisme. Si nous devons aller en enfer, nous promettons sur l'honneur que nous jurerions devant Dieu que le Portugal n'a eu aucune part à nos malheurs. Le Portugal n'aura de comptes à rendre qu'à Dieu au sujet des atrocités commises contre les Noirs dont il prétend avoir la garde au nom du Seigneur et contre les êtres humains de sa propre race et de sa propre religion qu'il opprime par des lois inhumaines dans l'intérêt de la sécurité de l'Etat.

115. Ce que les peuples encore soumis au système colonial en Afrique et ailleurs disent au Portugal et aux pays qui sont encore ses alliés, c'est qu'ils rejettent la thèse jadis avancée par cet homme généreux qui aimait les Noirs, Albert Schweitzer, lorsqu'il disait :

“Le Noir est un enfant et, avec les enfants, on ne peut rien faire sans faire appel à l'autorité. Il faut

donc veiller à ce que l'autorité naturelle trouve son expression dans la vie quotidienne. Alors, en ce qui concerne les Noirs, j'ai trouvé une formule : “Je suis votre frère, c'est vrai, mais votre frère aîné.”

C'est cela que nous rejetons.

116. Le problème, pour ma délégation, est celui d'un conflit d'objectifs. Un homme politique que je respecte, ne serait-ce que pour des raisons sentimentales, a dit :

“En matière d'octroi de l'indépendance, le seul critère qui puisse être publiquement défendu est qu'il faut savoir soit si les nouveaux dirigeants sont moins corrompus et moins avides, ou plus justes et plus miséricordieux, soit s'il n'y a aucun changement, sinon que la corruption, l'avidité et la tyrannie ont simplement trouvé d'autres victimes que celles des anciens dirigeants.”

La réponse de l'Afrique, pour reprendre les termes de Nkrumah, le regretté président du Ghana, est celle-ci : “Nous préférons l'autonomie dans le danger à la servitude dans la tranquillité”.

117. Cependant, si nous devons accepter de considérer un jugement de valeur comme la seule justification à l'octroi du droit à l'autodétermination et à l'indépendance, il semble à ma délégation que nous devrions alors accepter également la thèse souvent avancée selon laquelle l'indépendance devrait être précédée d'une préparation sérieuse et ne devrait en aucun cas être accordée avant que l'on ne soit absolument certain que le gouvernement national qui en résultera sera capable d'offrir une solution de rechange stable et humaine au gouvernement de la puissance étrangère au pouvoir.

118. En supposant que ce soit là un critère souhaitable, ma délégation aimerait obtenir des réponses à un certain nombre de questions, ne serait-ce qu'à titre d'éclaircissement ou en tant que moyen de vérifier tant la nature que la portée de cette condition préalable. Nous estimons cela nécessaire, ne serait-ce que pour être sûrs que la promesse d'indépendance ne se transforme pas en une récompense offerte aux peuples coloniaux mais dont ils ne pourront jamais profiter parce qu'à aucun moment on ne jugera qu'ils ont rempli les conditions voulues pour la recevoir.

119. Etant donné que les territoires ou groupes de peuples qui cherchent à obtenir l'autodétermination et l'indépendance au xx<sup>e</sup> siècle ont commencé tardivement à acquérir les connaissances techniques et scientifiques modernes et à mettre au point des institutions politiques et gouvernementales modernes, ma délégation aimerait poser les questions suivantes : quel degré de maturité politique, par rapport aux pays développés, ces territoires ou ces groupes de peuples devraient-ils atteindre avant d'avoir le droit de demander l'autodétermination et l'indépendance nationale ? Par quel étalon pourrait-on mesurer cette ma-

ture politique ? Qui devrait décider si le niveau requis de maturité politique a été atteint, la puissance coloniale ou un organisme extérieur ?

120. Si l'on ne peut répondre de manière satisfaisante à ces questions, alors ma délégation est d'avis que le critère le plus pratique serait celui qu'a proposé un représentant du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies. En défendant la décision du Gouvernement du Royaume-Uni de mettre fin au mandat britannique sur l'Irak, il a déclaré : "Personne ne penserait à exclure d'une exposition internationale un avion Gypsy Moth sous le simple prétexte qu'il n'est pas aussi puissant que, par exemple, un trimoteur Fokker..." Il a poursuivi en disant :

"De même, je prétends qu'il ne serait pas juste de chercher à démontrer que l'Irak n'est pas en mesure d'agir en tant qu'Etat indépendant pour la seule raison que le mécanisme du gouvernement risque de ne pas fonctionner de façon aussi souple ou aussi efficace que dans certains Etats plus avancés ou plus développés."

121. Ma délégation estime qu'en matière de colonialisme, aucun argument, quelque ingénieux qu'il soit, n'est valable; la seule chose qui compte est la volonté du peuple exprimée librement et sans ingérence ni menaces. Quand cet assentiment des peuples africains et d'autres peuples encore sous domination coloniale n'existe pas, la seule justification de la persistance du colonialisme cesse d'exister. L'évidence offerte par les luttes de libération en Afrique et ailleurs démontre, sans l'ombre d'un doute, que lorsqu'il existait un assentiment quelconque à une domination étrangère, celui-ci a été annulé par la population soumise à cette domination.

122. La Guinée-Bissau, l'Angola, le Mozambique, les îles du Cap-Vert et d'autres territoires ont fait connaître sans équivoque leur détermination de lutter et leur désir de ne plus être gouvernés par des puissances étrangères; personne ne peut l'ignorer. Pourquoi en est-il ainsi ? En guise de réponse, je répéterai les paroles d'un écrivain célèbre :

"Pour les Africains, l'autodétermination et l'indépendance sont devenues une valeur suprême, notamment du fait qu'avec l'autodétermination, ils ne souffriraient plus de la flétrissure qui s'attache à une race d'enfants dépendant de la tutelle d'autrui".

Et il poursuivait :

"Cette valeur et tout le ressentiment éveillé par le refus de cette valeur doivent être considérés comme un élément essentiel de l'analyse des forces mises en mouvement par la naissance d'une Afrique politiquement indépendante".

123. C'est pourquoi ma délégation est consternée de constater que 13 ans après l'adoption, le 14 décembre 1960, de la résolution 1514 (XV) contenant la Décla-

ration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, notre assemblée continue de discuter de la question. Nous pensons que si, après cette période, il faut encore en discuter; la discussion doit porter sur des problèmes provoqués par le colonialisme, et sur les possibilités de résoudre les problèmes économiques et politiques dont le régime colonial dans son ensemble est largement responsable.

124. Mais que voyons-nous après 13 ans ? Nous voyons que le Portugal, dernier bastion du colonialisme, lutte désespérément pour maintenir son autorité sur ses colonies d'Afrique. Dans cet effort, le Gouvernement portugais n'a rien épargné; il a bombardé, brûlé, et mitraillé des femmes, des enfants et des hommes parce qu'ils osaient demander ce que notre organisation a confirmé être leur droit. Cependant, la communauté internationale non seulement continue de regarder en observateur ces atrocités inhumaines, mais dans certains cas, fournit les moyens de les perpétrer. Après 13 ans, nous sommes toujours témoins d'une conspiration d'une partie de la communauté internationale tendant à rendre inopérante la légalité que notre organisation a confirmée et que nous avons tous l'obligation de maintenir. Ma délégation, craignant de faire perdre le temps de l'Assemblée, hésite à rappeler aux Membres les obligations qui leur incombent en vertu de la résolution 1514 (XV). Mais, de crainte qu'ils ne les aient oubliées, nous voudrions attirer l'attention sur le paragraphe 4 de la résolution 2979 (XXVII) dans laquelle l'Assemblée générale déclarait une fois de plus

"que toute puissance administrante qui prive les peuples coloniaux de l'exercice de leurs droits... viole les obligations qui lui incombent en vertu des Chapitres XI et XII de la Charte des Nations Unies";

et, au paragraphe 9 de la même résolution, priait

"tous les Etats de prendre des mesures efficaces pour arrêter l'apport de fonds et d'autres formes d'assistance, y compris les fournitures et le matériel militaires, aux régimes qui les utilisent pour opprimer les peuples des territoires coloniaux et réprimer leurs mouvements de libération nationale".

En dépit de ces engagements, les régimes illégaux, racistes répressifs de l'Afrique australe n'ont jamais manqué de l'appui financier ou autre des intérêts économiques étrangers qui ont cherché à soumettre les demandes naturelles des peuples des territoires aux intérêts primordiaux que représente la recherche de bénéfices de plus en plus importants.

125. Les bénéfices tirés des investissements en Afrique australe ont atteint de telles proportions qu'ils pourraient dépasser même les rêves les plus audacieux des investisseurs. La Gulf Oil Company, société américaine, a réalisé en 1972 un bénéfice de 30 millions de dollars grâce à ses investissements en Angola. En 1969, quelques compagnies étrangères

seulement ayant des activités au Mozambique, ont réalisé des profits que l'on a évalués à 2 679, 1 millions d'escudos. Depuis lors, les bénéficiaires ont atteint des hauteurs vertigineuses et ont ouvert les vannes à une exploitation sans discrimination.

126. Les bénéfices financiers que le Portugal a tirés de ces profits ont été fantastiques. L'année dernière, le Portugal a reçu la somme énorme de 61 millions d'escudos de la Cabinda Gulf Oil seule, sous forme d'impôts et de redevances. Durant les 14 années qui se sont écoulées entre 1958 et 1972, cette même compagnie a versé 96,7 millions de dollars pour les opérations portugaises en Angola. L'Argo Petroleum Oil Company, elle aussi société américaine, a dû déposer 50 millions d'escudos à titre de garantie avant que le Portugal signe un contrat lui accordant une concession. On estime que le Portugal aura reçu, de cette compagnie, d'ici 1981, 54 millions d'escudos supplémentaires en dehors d'une contribution annuelle de 2 millions d'escudos, qui atteindra 5 millions d'ici trois ans. Il n'y a guère de doute que ce sont ces énormes sommes qui ont aidé les efforts de guerre du Portugal et qui ont fortifié la détermination de ce dernier de poursuivre ses mesures répressives contre les populations de ses territoires coloniaux, défiant ainsi la communauté internationale tout entière.

127. Ceux qui défendent la poursuite de l'exploitation des ressources des pays dépendants ont prétendu que : "en dehors des avantages économiques, les investissements étrangers comportent des avantages importants en matière de transfert des techniques et de formation des travailleurs et des cadres". Si cela était vrai, il serait à peine nécessaire, pour les pays nouvellement indépendants, de passer par les difficultés provoquées par la nécessité de trouver d'importantes sommes d'argent, notamment au moyen d'emprunts internationaux à intérêts très élevés pour financer la formation, en partant de zéro, d'un grand nombre de directeurs, d'administrateurs, de professeurs, d'ingénieurs et de comptables pour n'en mentionner que quelques-uns, afin d'assurer une administration efficace pour un pays indépendant.

128. Pour ce qui est de la technique, l'expérience commune de tous les peuples autrefois colonisés prouve que le prétendu transfert des techniques se produit très rarement dans un territoire dépendant, surtout si sa population appartient aux races de couleur. Le transfert des techniques quand il se produit effectivement, n'a lieu qu'après l'accession à l'indépendance et à la requête et aux dépens du nouveau pays indépendant lui-même. Les populations autochtones des territoires dépendants doivent presque invariablement assumer le rôle de fournisseurs de main-d'œuvre à bon marché. En Afrique australe, notamment, les salaires payés aux Africains représentent 12 à 16% de ceux payés aux travailleurs non africains qui font pratiquement le même travail.

129. La simple vérité, pour ce qui est des activités économiques étrangères en Afrique australe — et ici, je citerai le rapport du Comité spécial — est que

"les monopoles internationaux et les autres intérêts économiques étrangers s'intéressent particulièrement aux pays d'Afrique australe, du fait que les bénéficiaires qu'ils y réalisent sont supérieurs à ceux que rapportent les capitaux investis dans des pays industrialisés ou des pays en voie de développement" [A/9023/Rev.1, chap. IV, par. 6, sous-par. 3].

130. L'appui donné par le Ghana aux paragraphes 8, 9 et 10, notamment, de la résolution 2979 (XXVI) ne découle pas d'un principe systématique d'opposition permanente aux investissements étrangers en soi. Notre aversion pour les activités économiques étrangères dans les territoires dépendants émane de notre propre expérience qui a montré les ravages terribles que ces activités causent aux peuples des territoires. En fait, ces agissements découragent les syndicats et toute activité politique et, en même temps, ils visent à diminuer les salaires. En maintenant les autochtones dans un état d'analphabétisme chronique, ils leur enlèvent toute possibilité d'acquérir une spécialisation qui leur permettrait de s'élever au-dessus de leur rôle avilissant de réservoir de main-d'œuvre à bon marché.

131. Par opposition à ce tableau décourageant, ma délégation a été heureuse de saluer l'indépendance du Commonwealth des Bahamas. Mon gouvernement a eu l'honneur d'être coauteur de la résolution 3051 (XXVIII) qui a confirmé l'admission de ce pays au sein de notre organisation.

132. Nous sommes aussi heureux d'apprendre qu'à la suite de la visite, l'an dernier, d'une mission des Nations Unies, un calendrier bien précis a été accepté par la population de Nioué et le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande pour l'exercice du droit de cette population à l'autodétermination, et qu'une nouvelle constitution sera bientôt rédigée et soumise à l'examen de l'Assemblée législative de Nioué. L'avenir de la population des îles Tokélaou est encore à déterminer, mais nous sommes certains que la coopération que l'Organisation des Nations Unies a reçue jusqu'à présent du Gouvernement néo-zélandais ne lui sera pas retirée lorsque le besoin se fera sentir.

133. Nous accueillons également avec satisfaction la nouvelle selon laquelle le Papua-Nouvelle-Guinée accédera à l'autonomie le mois prochain [A/9023/Rev.1, chap. XIX, par. 8, sous-par. 7]. Au cours des années, nous avons suivi avec un vif intérêt le processus graduel d'évolution des peuples de ces territoires, avec l'aide active du Gouvernement du Commonwealth d'Australie, puissance administrante. Nous croyons comprendre que, peu après avoir accédé à l'autonomie, la population du Papua-Nouvelle-Guinée accédera à l'indépendance totale. Nous attendons avec impatience le jour où nous aurons le plaisir d'accueillir ce pays en tant que Membre de cette organisation.

134. On nous dit, cependant, que le relief tourmenté du territoire et la nature disparate des habitants et des langues qu'ils parlent poseront de très grandes diffi-

cultés au gouvernement d'une Papouasie-Nouvelle-Guinée indépendante. Un article paru dans le *Newsweek* du 19 novembre 1973 brosse un tableau assez sombre de l'avenir du territoire. Sous le titre "*Birth (Reluctant) of a Nation*", il est dit, entre autres choses :

"Eparpillées parmi les nombreuses îles qui constituent le Papua-Nouvelle-Guinée se trouvent plus de 1 000 tribus séparées qui parlent 500 langues différentes. ... Certaines tribus n'ont même jamais vu une roue. Certains... Australiens sont convaincus qu'ils sont incapables de se gouverner eux-mêmes. Ces Blancs rentrent chez eux en proclamant que c'est l'approche de l'Armageddon pour le territoire".

La délégation ghanéenne voudrait saisir cette occasion pour rappeler à l'Assemblée que de tels jugements déprimants ne sont pas originaux; on les a entendus dans le passé. Des prédictions de ce genre ont été faites chaque fois qu'un pays africain était sur le point de devenir indépendant, notamment au début des années 60. Naturellement, comme tous les pays nouvellement indépendants, la Papouasie-Nouvelle-Guinée aura sa part de difficultés à gouverner ses habitants, mais, à moins qu'elle ne relève maintenant le défi, elle ne pourra jamais grandir et se sentir suffisamment sûre d'elle pour assumer ses responsabilités. Le Ghana est devenu indépendant en 1957 et nous avons pleinement accepté les conséquences de l'indépendance. Malgré les difficultés, nous pouvons affirmer que nous avons fait beaucoup plus pour nous-mêmes en 16 ans que nos anciens maîtres coloniaux ne l'ont fait en 100 ans ou plus. C'est là le message que nous adressons au peuple de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

135. Tout en félicitant la Nouvelle-Zélande et l'Australie de la coopération spontanée qu'elles ont accordée à l'Organisation en ce qui concerne les renseignements relatifs aux territoires sous leur administration, nous ne pouvons que regretter le refus de certaines autres puissances coloniales de coopérer. Le numéro d'août-septembre 1973 de la *Chronique mensuelle des Nations Unies* indique que les Gouvernements du Royaume-Uni et des États-Unis et, bien sûr, du Portugal et de la France ont refusé de coopérer avec le Comité spécial parce que ces pays continuent de considérer les territoires coloniaux des Bermudes, de Brunéi, des îles Vierges américaines, du Territoire sous tutelle des îles du Pacifique, de l'Angola et du Mozambique, notamment, comme étant du ressort de leur propre affaire intérieure. Ma délégation espère qu'au moins trois de ces pays, qui sont membres responsables du Conseil de sécurité, se conformeront dorénavant à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

136. Si un peuple demande le droit à l'indépendance, ce n'est pas parce qu'il se croit doué d'un talent supérieur pour se gouverner. Lorsqu'il a pris la parole devant l'Assemblée, le 10 octobre 1973, le Commissaire aux affaires étrangères du Ghana a dit :

"Ce qu'ils exigent, c'est le droit d'être des êtres humains et d'être respectés en tant que tels. Nous ne voulons pas être nourris et soignés par des mères bienveillantes; nous exigeons le droit d'organiser notre propre destin, de faire nos propres erreurs, de pâtir de leurs conséquences et d'en tirer les leçons qu'elles nous apporteront." [2148<sup>e</sup> séance, par. 62.]

137. Je vais maintenant parler brièvement des projets de résolution concernant la question dont le texte a été distribué, à savoir les projets de résolution A/L.707, du 19 novembre 1973, A/L.708, de la même date et A/L.709, du 20 novembre 1973.

138. Les projets de résolution A/L.707 et A/L.708, que ma délégation a l'honneur de parrainer, ne devraient, de l'avis de ma délégation, présenter aucune difficulté pour toute délégation qui appuie les objectifs et aspirations de l'Organisation. Le premier projet de résolution rappelle les faits tels qu'ils sont et tels qu'ils ont été reconnus dans les résolutions précédentes de l'Assemblée. Il demande en outre à l'Assemblée générale d'agir, ce qui, à notre avis, est la simple conséquence de la résolution 1514 (XV). Le deuxième projet de résolution propose d'agir dans le domaine de l'information en ce qui concerne la question sur laquelle porte la Déclaration. Il cherche simplement à définir les mesures qui devraient être prises pour diffuser les informations sur la questions de l'octroi de l'indépendance aux pays et aux territoires coloniaux. A moins que certains d'entre nous ne regrettent d'avoir appuyé la résolution 1514 (XV), cela, encore une fois, ne devrait présenter aucune difficulté.

139. Ma délégation considère le projet de résolution A/L.709, comme un complément aux deux projets de résolution que j'ai déjà mentionnés, dans la mesure où il est demandé à l'Organisation d'agir à l'égard de ceux qui, sans être coupables, continuent de souffrir du pernicieux système du colonialisme. A moins qu'il n'y en ait parmi nous qui soient suffisamment insensibles pour ne pas se rendre compte du sort de ces populations, le projet de résolution ne devrait présenter de difficulté à aucune délégation, et ma délégation est heureuse d'ajouter son nom à la liste des auteurs de ce projet.

140. Pour terminer, je voudrais réaffirmer l'appui total que le Ghana a donné dans le passé à toutes les résolutions de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], des conférences des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, de la récente conférence d'Oslo<sup>10</sup> et aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions sur les questions liées à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Le Ghana s'engage à nouveau à apporter son appui. Si certains ont fait preuve de bienveillance à notre égard, nous

<sup>10</sup> Conférence internationale d'experts pour le soutien des victimes du colonialisme et de l'apartheid en Afrique australe, tenue du 9 au 14 avril 1973.

les en remerciements; s'ils ont porté notre fardeau, nous leur en sommes reconnaissants; s'ils sont morts de faim pendant que nous nous nourrissions, nous sommes sensibles à leur générosité; s'ils ont souffert pendant que nous riions et nous amusions, nous leur disons maintenant "retirez vos mains, nous voulons maintenant marcher d'un pas chancelant tout seuls, même si nous devons tomber en cours de route".

141. M. RASOLONDRALIBE (Madagascar) : Je me dois aussi, comme les autres délégations qui m'ont précédé, de remercier particulièrement le Comité spécial, et surtout son président, M. Salim, de l'excellent travail qu'ils ont fourni et qui a permis à notre assemblée d'avoir une discussion substantielle sur les questions de la décolonisation. Je voudrais remercier et féliciter également M. Lusaka, président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, qui nous a fourni des informations intéressantes [2174<sup>e</sup> séance]. Les interventions de ces deux ambassadeurs africains, ainsi que celle que nous venons d'entendre de la part du représentant du Ghana, m'ont amené à construire ma déclaration d'une façon quelque peu différente.

142. Quand la résolution 1514 (XV) fut adoptée à la quinzième session de notre assemblée générale, tout le monde avait compris que le glas du colonialisme avait sonné. La présence à l'Organisation des Nations Unies, pour la première fois, d'un nombre important de pays nouvellement indépendants, avait rendu possible le vote de cette résolution, qui nous permettait alors de caresser l'espoir de voir le processus de la décolonisation s'intensifier et parvenir rapidement à son terme. Cette espérance était d'autant plus largement partagée que les principes de l'autodétermination, de la libération des peuples coloniaux, n'étaient et ne pouvaient être mis en cause par aucune délégation.

143. Depuis l'adoption de cette importante résolution, notre assemblée, hélas, à chacune de ses sessions, était constamment partagée entre d'une part la joie, maintes fois répétée, d'accueillir au sein de l'Organisation des Membres nouvellement parvenus à l'indépendance, et de l'autre, la frustration d'un débat acrimonieux que rendait et rend toujours nécessaire la persistance dans certains régions du phénomène colonial du racisme et de l'*apartheid*. Nous n'avons pas cette année échappé à cette règle, puisque nous avons eu le plaisir de saluer l'admission du Commonwealth des Bahamas au sein de notre organisation et d'enregistrer avec joie et fierté l'indépendance du nouvel Etat de Guinée-Bissau.

144. Au cours de la même session, nous nous trouvons encore devant les mêmes problèmes qui, pour avoir été débattus dans le même contexte au cours des précédentes réunions, n'ont pas pour autant perdu leur intensité et leur charge émotionnelle.

145. Malgré les progrès réalisés, nous devons constater que la liste des pays tombant sous le coup

de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte reste encore assez longue. Nous regrettons, avec le Président du Comité spécial, l'ambassadeur Salim, que certaines des puissances administrantes rechignent à apporter leur collaboration à ce comité. Nous noterons cependant avec satisfaction et avec joie que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont sur ce plan fait preuve de bonne volonté. Nous nous réjouissons particulièrement des nouvelles que le Papua-Nouvelle-Guinée est en train d'atteindre le stade du *self-government*, dernière étape avant d'accéder à la pleine souveraineté internationale. Nous nous félicitons de l'attitude de l'ancienne puissance administrante qui nous permet d'espérer que, dans certaines régions, dans certaines circonstances et moyennant un peu de bonne volonté, les situations coloniales sont susceptibles d'évoluer de manière satisfaisante et dans le bon sens.

146. Malheureusement, nous ne pouvons pas en dire autant de la situation en Afrique australe. Dans cette région, la chaîne des événements survenus au cours de l'année écoulée indique que nous allons inexorablement vers des confrontations violentes, et qu'une situation semblable à la situation d'Indochine pourrait s'y installer. Cette année pourtant s'est ouverte sous le signe de la négociation.

147. Une chance a été offerte aux Portugais de négocier avec les mouvements de libération que notre organisation considère à juste titre comme les représentants authentiques des peuples d'Angola, de Mozambique et de Guinée-Bissau. A l'époque, l'année dernière, toutes les délégations avaient surtout à l'esprit que le Portugal devait négocier avec le parti d'Amílcar Cabral, le Partido Africano da Independência da Guiné e Cabo Verde [PAIGC]. Au lieu de profiter de cette offre, de cette chance, les Portugais ont préféré se réfugier derrière leurs chimères et leurs illusions.

148. De la même manière, le Secrétaire général a engagé des pourparlers concernant la Namibie avec les autorités de Pretoria. Mais celles-ci sont venues à la table de "négociation" avec l'intention de ne rien perdre et de tout gagner, au point que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, suivi en cela par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA<sup>11</sup> et la quatrième Conférence des pays non alignés<sup>12</sup>, en est venu à demander la cessation immédiate de ces "contacts".

149. Nous ne parlons pas de "négociations", s'agissant du Zimbabwe, Ian Smith ayant pratiquement claqué la porte au nez de l'impuissant Royaume-Uni.

150. On ne peut que regretter que les autorités racistes et minoritaires d'Afrique australe aient ainsi

<sup>11</sup> Vingt et unième session ordinaire du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis Abeba du 17 au 24 mai 1973.

<sup>12</sup> Quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger du 5 au 9 septembre 1973 [A/9330].

saboté toutes les chances de négociations qui leur ont été présentées.

151. Ce sont là des occasions perdues que l'on ne regrettera jamais assez. Elles seront surtout regrettées par ceux d'entre nous qui avaient encore osé espérer épargner le sang des Africains et trouver une solution non violente aux problèmes d'Afrique australe.

152. A ceux-là, à ceux qui ont osé espérer, les minorités racistes de Pretoria et de Salisbury, ainsi que le Gouvernement portugais, ont crûment indiqué qu'ils préfèrent le langage de la violence, dont le massacre de Wiriyamu, au Mozambique, est l'illustration la plus odieuse. Ce langage de la violence a également été illustré par l'assassinat d'Amílcar Cabral, assassinat dont les répercussions politiques se font encore sentir. Dix ans après la barbarie de Sharpeville, l'Afrique du Sud nous a montré cette année qu'elle est capable de récidiver : elle l'a fait à Carletonville, où des mineurs non armés ont été abattus sauvagement, sans sommation. En Rhodésie comme en Namibie, la torture et les persécutions policières sont utilisées comme instrument politique contre les dirigeants nationalistes.

153. L'on aurait tort de considérer que cette violence est perpétrée, à titre gratuit, pour le plaisir de la commettre. Elle répond à une finalité qui correspond à la volonté d'étouffer la personnalité de l'homme africain. Elle répond également à une finalité qui correspond à la négation du droit des Noirs à l'autodétermination et surtout de leur droit de gouverner leur propre pays. A en croire les Sud-Africains, cette violence est commise pour défendre, en Afrique, les intérêts de la civilisation chrétienne occidentale ! Il y a là une antinomie grossière que l'examen de la situation économique dans ces pays d'Afrique australe rend plus évidente encore.

154. S'agissant de la situation économique dans ce pays, nous affirmerons d'emblée notre accord avec Mme Joka-Bangura, représentante de la Sierra Leone et présidente du Sous-Comité I chargé d'étudier les activités des intérêts étrangers, économiques et autres, qui font obstacle à l'exercice de l'autodétermination par les peuples coloniaux. Dans un discours prononcé devant la Quatrième Commission, Mme Joka-Bangura avait notamment déclaré :

“Nous croyons fermement que l'exploitation économique étrangère et d'autres intérêts sont à la base du maintien du colonialisme et du racisme dans certaines parties de l'Afrique et dans d'autres pays<sup>13</sup>.”

155. Comment se présente la situation économique en Afrique australe, que nous choisissons délibéré-

ment de distinguer de la situation des autres petits territoires ? Les trois principales caractéristiques de l'économie de ces pays nous semblent être les suivantes : premièrement, l'extrême vulnérabilité de l'homme africain en tant qu'agent économique, face aux autres composantes du système : le gouvernement, le *management*, le capital. Il faudrait ajouter à cette dernière liste les syndicats réservés aux ouvriers blancs; deuxièmement, ces économies sont extraverties et n'ont pas comme finalité première le bien-être socio-économique de l'homme noir; troisièmement, les intérêts économiques étrangers, d'origine euro-américaine ou japonaise, y sont dominants.

156. Je reprends ces trois points plus en détail.

157. La vulnérabilité de l'homme africain est la condition nécessaire de la domination et de la prospérité des hommes blancs. Reconnaisant cette vertu, ces derniers se sont fixés comme objectif politique de maintenir nos frères noirs dans cet état de faiblesse et de vulnérabilité. Spoliés de leurs terres ancestrales et obligés de vivre dans des réserves où la qualité de la terre ne leur permet pas de produire suffisamment pour subvenir à leurs besoins, les Africains sont devenus des “êtres socialement déracinés dans leurs propres pays”. Ils constituent dès lors une immense réserve de main-d'œuvre à bon marché que les entreprises capitalistes ne se privent pas d'exploiter. Il n'est pas rare, dans les livres publiés à l'étranger par les réfugiés politiques d'Afrique australe, de trouver des relations détaillées sur la vie d'individus qui, à partir de l'âge de 13 ou 14 ans, jusqu'à leur vieillesse, n'auront connu que le travail forcé, le salaire de misère, les mauvais traitements et les insultes sur leur lieu de travail. Certains d'entre eux ont eu le triste privilège de mourir la tête haute et le poing levé dans les piquets de grève.

158. Cet état de choses, bien entendu, ne profite qu'aux entrepreneurs capitalistes blancs et également aux ouvriers blancs auxquels certaines professions sont réservées et qui trouvent normal qu'il en soit ainsi. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, de constater que l'immobilisme social des Noirs est devenu pour ces profiteurs un objectif politique en soi, comme en témoigne le refus de leur reconnaître le droit de grève, le droit d'avoir des syndicats et le droit d'être promus aux postes spécialisés ou de direction. Il n'est pas étonnant non plus de constater que même l'éducation offerte à ces gens de couleur est conçue de façon à les maintenir dans cet état de non-citoyens.

159. Au cours des débats devant la Quatrième Commission sur les activités des intérêts économiques étrangers, certaines délégations ont avancé l'idée que les investissements étrangers — surtout dans le contexte de l'Afrique australe — ne peuvent pas être nuisibles aux Africains et que, s'il n'y a pas lieu de les encourager, il n'y a surtout pas lieu de les décourager. On a également indiqué que les investissements, considérés comme bons pour les pays indépendants

<sup>13</sup> Déclaration prononcée à la 2059<sup>e</sup> séance de la Quatrième Commission, dont les comptes rendus paraissent sous forme analytique. Citée en anglais par l'orateur.

d'Afrique, ne peuvent pas être mauvais pour les territoires coloniaux.

160. Nous respectons cette manière de raisonner, mais nous faisons observer qu'elle tient compte de tous les facteurs sauf de celui qui est le plus important : dans les pays indépendants d'Afrique, les plans de développement — et donc les investissements — sont conçus pour qu'ils puissent bénéficier à l'homme africain dont le bien-être socio-économique est la finalité de toute action. Ce n'est pas le cas pour les Noirs d'Afrique australe.

161. En d'autres termes et dans le contexte actuel de cette région, les investissements étrangers ne peuvent bénéficier de manière directe qu'à ceux qui les réalisent et aux gouvernements racistes qui en retirent des ressources supplémentaires pour renforcer leur emprise sur les pays. Tout au plus, ces investissements servent à créer des emplois subalternes supplémentaires pour les Noirs. Les marxistes diraient, dans ces conditions, que ce sera autant de Noirs qui tomberont sous le coup de l'exploitation capitaliste directe. Cette analyse, aussi séduisante soit-elle, serait stérile si nous n'en tirions pas la conclusion politique qui s'impose : il faut changer la règle du jeu dans ces pays; il faut que la situation change d'une manière révolutionnaire et radicale.

162. De façon indirecte, on avait dit que le développement économique créerait un tel manque de main-d'œuvre qualifiée que les règles de l'*apartheid* ne manqueraient pas d'être assouplies. C'est là un argument spécieux qui implique que, dans leurs propres pays, les Africains doivent attendre les miettes, c'est-à-dire les emplois supplémentaires qui, dans le meilleur des cas, ne seront jamais en nombre suffisant pour absorber tous les talents disponibles. Cet argument implique surtout — et c'est là une admission grave — que l'on n'envisage pas encore dans ces pays d'élaborer une politique d'emploi pour les Africains et pour le bénéfice de leur avancement social. A la limite, un tel argument peut vouloir dire que l'économie de ces pays n'est pas l'affaire des Africains et que ceux-ci doivent attendre que la mousse déborde avant de boire à leur tour.

163. Une telle attitude n'est guère différente de celle des colonialistes blancs d'Afrique australe qui ont édifié une économie extravertie, sans tenir compte de l'avancement social ou du bien-être de l'homme noir, tout juste bon à être utilisé et exploité dans le processus de production. Souvenons-nous d'Eduardo Mondlane, un homme que nous avons tous respecté et qui a écrit : "Nous devons travailler le thé, mais nous ne savions pas quel goût il avait. Le thé n'arrivait pas dans nos maisons<sup>14</sup>." Il a également écrit : "Les gens ... savaient que le coton est la mère de la pauvreté<sup>15</sup>." Comment peut-on planter du coton et s'atti-

rer une grande pauvreté ? La raison, c'est que non seulement le coton est acheté à vil prix, mais surtout que vous ne pouvez planter sur votre propre terre que du coton et que vous ne pouvez pas, en tout cas, planter les denrées dont vous avez besoin. En multipliant ces exemples, les Noirs africains pourraient dire aussi : "Nous avons extrait de l'or, du diamant, mais nous n'avons jamais eu le plaisir de les admirer pour nous". Ces exemples pourraient être multipliés et l'on a du mal à imaginer le désespoir de nos frères devant l'exploitation effrénée de leur sous-sol. Ce sont là les paradoxes de ces économies extraverties. Ces économies, je le répète, ne sont pas faites pour les Africains et ceux-ci, au lieu d'en profiter, les subissent.

164. Pour ce qui est des intérêts économiques étrangers, la documentation fournie par le Secrétariat et par le Comité spécial en donne une description qui permet de se faire une idée de leur écrasante prépondérance. Nous souhaitons réaffirmer ici notre profonde solidarité avec toutes les délégations qui ont fait des déclarations sur l'aspect négatif des activités de ces sociétés multinationales dans le contexte actuel de l'Afrique australe.

165. Nous sommes étonnés de voir ces mêmes sociétés, très sensibles aux considérations de "risques politiques" dans les pays indépendants d'Afrique ou des autres continents, continuer de canaliser vers ces pays de chimères un flot important d'investissements. Connaissant quelque peu la psychologie de ces investisseurs, nous nous croyons autorisés à affirmer que, dès le moment où ils auront compris que les régimes racistes et minoritaires d'Afrique australe sont en train de vaciller, non seulement ils n'y apporteront plus leur argent, mais ils essaieront de retirer les investissements déjà réalisés.

166. On se demande, bien sûr, pourquoi ce moment de décision n'arrive pas encore. On se demande, bien sûr, pourquoi les gouvernements des pays capitalistes, responsables en dernier ressort de ces investissements, ne sont pas encore parvenus au point où ils se sentiront obligés de choisir entre l'amitié — sincère — des pays africains et les intérêts à court terme de certains investisseurs avides de profits exorbitants.

167. La réponse à ces questions, nous ne pourrions l'avoir que si nous nous posons une fois, honnêtement, une autre question, à savoir, l'Organisation des Nations Unies a-t-elle répondu jusqu'ici de façon adéquate au défi des minorités racistes et colonialistes d'Afrique australe ? La réponse à cette question est, malheureusement, plutôt négative. Notre réponse — la réponse de l'ONU — reste inadéquate, car nous donnons l'impression de manquer de détermination dans nos décisions et dans nos résolutions. Cela est prouvé *a contrario* par l'attitude de ceux-là même que nous voulons amener à la raison.

168. Notre réponse est inadéquate car nous avons surestimé notre pouvoir de persuasion et nous

<sup>14</sup> Eduardo Mondlane, *Mozambique*, Paris, Librairie-Éditions l'Harmattan, s.d., p. 80.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 82.

n'avons pas compté sur la mauvaise foi de ceux que nous avons en face de nous. Notre réponse restera inadéquate tant que nous n'arriverons pas à traduire en actes et en réalités les principes généreux de la Charte que nous avons tous acceptés. Notre réponse est inadéquate tant que nous sommes impuissants à obtenir le strict respect des sanctions imposées contre le régime de Ian Smith, tant que certaines puissances se refusent systématiquement à prendre en considération nos résolutions.

169. C'est là une situation aussi grave que triste.

170. Il ne peut en être autrement aussi longtemps que nous nous contentons d'user d'euphémismes et de déclarer que la situation en Afrique australe constitue une menace à la paix et à la sécurité internationale. La paix n'existe pas là-bas; tout comme n'y existent pas la justice et la sécurité pour les Noirs. La paix n'existera pas là-bas aussi longtemps que se jouera dans l'esprit d'un seul homme noir le drame de sa propre libération face à l'oppression des Blancs. La paix n'existera pas là-bas aussi longtemps que des prisons y existeront où l'on torture et où l'on étouffe les dirigeants nationalistes. La paix n'existera pas là-bas aussi longtemps que les Noirs n'auront pas la possibilité de jouir pleinement du fruit de leur travail.

171. La réponse de notre organisation, face au défi des Sud-Africains, restera inadéquate tant que certains d'entre nous, ici, auront peur des mots et ne voudront pas admettre que les mouvements de libération nationale peuvent user des "faibles" moyens à leur disposition pour essayer de reconquérir leurs droits. Cette réponse restera inadéquate tant que notre organisation hésitera à se mettre franchement du côté des mouvements de libération, à l'exemple du Conseil œcuménique des Eglises. En tout cas, notre réponse restera inadéquate tant que nous consacrerons des moyens dérisoires aux affaires de la décolonisation et de l'*apartheid*. La division responsable de notre secrétariat dispose d'une somme inférieure à 7 millions de dollars pour 28 millions de personnes qui vivent encore sous le joug colonial. Cela fait à peine 25 cents par an pour la libération de chacune d'entre elles !

172. Nous avons entendu dire que le groupe d'Etats africains est en train d'affaiblir l'Organisation des Nations Unies par l'extrémisme et l'intransigeance de ses demandes. Nous avons entendu dire que, par la "majorité automatique" dont nous disposons, nous rendons le jeu diplomatique, au sein de l'ONU, moins intéressant pour certaines puissances. Ce sont là de graves affirmations que nous tenons à démentir énergiquement. D'ailleurs, nous ne sommes pas les premiers pays ou groupes de pays qui sont accusés de vouloir utiliser l'Organisation des Nations Unies à des fins partisans. D'autres puissances ont fait cela, et il n'est que de nous souvenir de l'aventure de Corée. Dans la question qui nous occupe, les motivations de notre groupe — le Groupe des Etats africains — sont claires et nettes : tant que les autorités illégales de Pretoria, de Lisbonne et de Salisbury continueront de

bloquer la situation, il sera de notre devoir d'exercer sur l'opinion mondiale et les autres gouvernements une pression ferme et continue. Cette attitude peut se manifester de manière déplaisante pour certains, mais nous n'avons pas le choix et l'on serait mal venu de nous accuser de vouloir tuer l'ONU au moment même où nous prouvons par nos actes que nous en avons besoin.

173. Notre souci majeur n'est rien d'autre que de rétablir la crédibilité de l'Organisation, que nous savons être sérieusement entamée. La situation en Afrique australe lui offre cette occasion si elle choisit de montrer plus de détermination que d'hésitation. Les peuples africains et les autres peuples épris de paix et de justice ne lui en seront que reconnaissants.

174. M. TAYLOR-KAMARA (Sierra Leone) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la délégation de la Sierra Leone, je voudrais féliciter le Président et les membres du Comité spécial pour le travail très précieux qu'ils ont accompli au cours de l'année. Je voudrais aussi remercier et féliciter le Rapporteur de ce comité, M. Garvalov, pour son rapport très complet sur la mise en application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [A/9023/Rev.1].

175. Nous sommes heureux de constater qu'une fois encore, cette année, le Comité spécial a eu ses vingt-quatre membres au complet. Il est particulièrement encourageant de souligner que l'Australie, l'une des puissances administrantes qui a souvent été félicitée pour sa coopération avec le Comité, fait maintenant partie de cet organe.

176. De nombreux orateurs qui m'ont précédé ont mentionné que le processus de décolonisation, spécialement au cours des années 60, a été regrettablement lent.

177. Dans les territoires portugais, la Puissance administrante continue d'être aussi intransigente que jamais. Elle refuse de se conformer aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et même aux résolutions du Conseil de sécurité qui lui demande d'entrer en négociations avec les représentants des populations de ces territoires en vue de mettre fin à la lutte armée qui se poursuit dans ceux qu'il a sous sa domination et de permettre aux populations d'exercer leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Au lieu de tenir compte des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui lui demandent d'entrer en négociations avec les représentants de ces populations, le Portugal a introduit dans ces territoires des changements constitutionnels visant non pas à favoriser l'exercice de l'autodétermination et de l'indépendance mais à perpétuer sa domination coloniale.

178. Le Portugal a également intensifié sa répression armée des populations des territoires et, cette année notamment, le monde entier a appris de source sûre que des massacres avaient eu lieu. Nous félicitons le

Comité spécial pour la manière dont il a rapporté le massacre de Wiriyamu [A/9023/Rev.1, chap. IX, par. 131 à 134] et nous appuyons le consensus du Comité spécial en la matière [A/AC.109/429]. Il y a lieu de regretter que, même avant que l'Assemblée ait pu se prononcer sur le projet de résolution de la Quatrième Commission [A/C.4/L.1035] demandant une enquête internationale au sujet de ces atrocités, le Portugal a rejeté d'emblée ce projet de résolution en prétendant qu'elle équivalait à une ingérence dans ses affaires intérieures. Nous croyons fermement que, aussi longtemps que ces territoires tomberont sous le coup de l'Article 73 e de la Charte, qui rend le Portugal responsable de l'administration de ces territoires devant l'Organisation des Nations Unies, celle-ci a parfaitement le droit de faire une enquête sur tout rapport d'atrocités commises contre les populations des territoires dépendants, par les autorités administrantes.

179. Le Portugal a continué de recevoir de ses alliés des armes et d'autres fournitures militaires dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord [OTAN] et sur un plan bilatéral, en dépit des résolutions de l'Assemblée générale qui demandaient de cesser toute assistance permettant au Portugal de poursuivre ses guerres coloniales dans les territoires en question. Outre l'aide militaire accordée au Portugal, il y a également un très grand nombre d'intérêts économiques et autres qui, directement ou indirectement, sont venus en aide au Portugal dans ses guerres coloniales et ont fait obstacle aux légitimes aspirations des populations à la liberté et à l'indépendance.

180. En Rhodésie, après le rejet, par le peuple du Zimbabwe, à une majorité écrasante, des propositions de règlement, le régime Smith a entrepris de promulguer des mesures législatives et autres visant à contraindre la population à accepter ces propositions. Des mesures punitives collectives ont été appliquées et l'on a créé de prétendus *homelands* qui sont la réplique des "bantoustans" créant ainsi des conditions d'*apartheid* dans le territoire. Ces conditions ont gravement détérioré la situation de sorte que les mouvements nationaux de libération, au Zimbabwe, sont maintenant entrés en conflit ouvert avec le régime raciste illégal.

181. Il est regrettable que le Gouvernement du Royaume-Uni, puissance administrante, ait continué de ne pas prendre de mesures efficaces pour mettre fin au régime Smith et se décharger de sa responsabilité primordiale qui, en tant que Puissance administrante, est de mettre le peuple du Zimbabwe en mesure d'exercer librement son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Les gouvernements du Portugal et de l'Afrique du Sud continuent de collaborer avec le régime raciste illégal par l'envoi de troupes sud-africaines qui participent activement à l'écrasement des membres des mouvements de libération et d'autres parties de la population. Les sanctions décrites contre la Rhodésie sont restées inefficaces parce que certains gouvernements, y compris des membres permanents du Conseil de sécurité, ont continué de les violer.

182. La situation en Namibie continue d'être une source de sérieuse préoccupation, étant donné qu'elle est devenue extrêmement dangereuse puisque l'Afrique du Sud se refuse obstinément à faire honneur à ses responsabilités internationales à l'égard de la Namibie et qu'elle a de plus en plus recours à des mesures de coercition et d'oppression. Le Gouvernement de l'Afrique du Sud, en continuant de défier les résolutions des Nations Unies et en faisant obstacle aux efforts de l'Organisation dans l'exercice de ses responsabilités envers le territoire et son peuple, a créé une situation qui sape sérieusement l'autorité de l'Organisation. La situation dans le territoire a été aggravée en outre par l'extension à celui-ci, de la part de l'Afrique du Sud, de ses politiques criminelles d'*apartheid*, notamment en créant de soi-disant foyers autonomes ou "bantoustans", visant à détruire l'unité nationale et l'intégrité territoriale du pays. Les efforts et les contacts entrepris par le Secrétaire général conformément aux résolutions du Conseil de sécurité se sont soldés par un échec et, à nos yeux, ils devraient prendre fin, car nous estimons que l'Afrique du Sud a saisi cette occasion pour faire tomber le Conseil de sécurité dans un piège en cherchant en quelque sorte à obtenir une légalisation officielle de son occupation illégitime de la Namibie et en donnant une impression d'approbation de sa politique des "bantoustans" en Namibie. Nous croyons fermement que la poursuite de ces contacts ne ferait que faire tort au peuple de la Namibie.

183. Les intérêts économiques étrangers et autres ont continué, notamment en Afrique australe, à entraver la mise en œuvre de la Déclaration, ainsi que les efforts visant à mettre fin au colonialisme, à l'*apartheid* et à la discrimination raciale dans la région. Une grande partie de ces activités économiques, basées au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en France, en République fédérale d'Allemagne et en Afrique du Sud, ne font qu'aider à renforcer les régimes coloniaux en permettant aux minorités non africaines de dominer l'Afrique australe. Ces monopoles se sont laissés guider essentiellement par leurs intérêts propres, ne développant que les secteurs de l'économie qui leur apportent des avantages, et ils ont en quelque sorte réduit les territoires au rôle de fournisseurs de matières premières.

184. Dans les plus petits territoires où existent peu de possibilités d'exploitations minières ou d'activités agricoles, l'aménagement du territoire pour le tourisme a été confié à des étrangers. Les puissances administrantes ont introduit des projets d'allègement fiscal qui ont tendu à encourager une participation étrangère intensifiée à l'économie de ces territoires, ce qui rend plus éloignée encore la perspective de l'autodétermination et de l'indépendance.

185. En dépit de cette situation peu encourageante que nous avons décrite en faisant un bref tour d'horizon de la situation coloniale, certains événements positifs se sont produits au cours de ces dernières années dans le domaine de la décolonisation. Ces événements,

croyons-nous, ont formé la base d'une action élargie et profonde.

186. L'Assemblée générale, après avoir à maintes reprises réaffirmé le droit inhérent des peuples coloniaux de lutter par tous les moyens nécessaires à leur disposition contre les puissances coloniales qui répriment leur aspiration à la liberté et à l'indépendance, a finalement reconnu la légitimité de la lutte armée. Cela, à son tour, a conduit à la reconnaissance par l'Assemblée générale [résolution 2918 (XXVII)] des mouvements de libération en tant que représentants authentiques des aspirations véritables des peuples de ces territoires. D'autre part, un autre événement a été la recommandation de la Quatrième Commission visant à octroyer le statut d'observateurs aux mouvements de libération, présentée au cours de la vingt-septième session de l'Assemblée générale<sup>16</sup>. Dans cette même résolution, l'Assemblée générale a demandé à tous les Gouvernements, aux institutions spécialisées et aux autres organisations du système des Nations Unies ainsi qu'aux organismes intéressés des Nations Unies de s'assurer, lorsqu'ils traiteraient de questions intéressant ces territoires, que les mouvements de libération soient représentés de manière appropriée.

187. La reconnaissance de la lutte pour la libération a été à l'origine de la Conférence bien connue d'Oslo qui a fait suite à la résolution 2910 (XXVII) de l'Assemblée générale qui demandait au Secrétaire général, de concert avec l'Organisation de l'unité africaine, "d'organiser à Oslo en 1973 une Conférence internationale d'experts pour le soutien des victimes du colonialisme et de l'*apartheid* en Afrique australe...". A cette conférence, les membres des mouvements de libération ont pris une part active, notamment en qualité de vice-président et de rapporteur de la conférence. Le résultat de cette conférence est maintenant le fameux Programme d'action [A/9061, par. 49] d'Oslo dont bon nombre d'aspects ont été adoptés par le Comité spécial, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, le Comité spécial de l'*apartheid* et les Nations Unies.

188. Au cours de la vingt-septième session également, l'Assemblée générale a adopté la résolution 2911 (XXVII) intitulée "Semaine de solidarité avec les peuples coloniaux de l'Afrique australe et de la Guinée (Bissau) et du Cap-Vert qui luttent pour la liberté, l'indépendance et l'égalité de droits." Le paragraphe 2 de cette résolution recommande

"qu'à l'occasion de la Semaine des réunions soient organisées, des renseignements appropriés soient publiés dans la presse et diffusés par la radio et la télévision et des campagnes soient menées auprès du public en vue d'obtenir des contributions au Fonds d'assistance pour la lutte contre le colonialisme et l'*apartheid* créé par l'Organisation de l'unité africaine."

<sup>16</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Quatrième Commission, 1975<sup>e</sup> séance.

Nous sommes très heureux de constater que la Semaine de solidarité qui a commencé le 25 mai, Journée de la libération de l'Afrique, a connu un grand succès. Nous sommes heureux aussi de noter la participation active à cette semaine d'organisations venues du monde entier.

189. Le Comité spécial a également été actif au cours de l'année passée en prenant contact non seulement avec les institutions spécialisées, mais aussi avec les organisations non gouvernementales. Ces contacts, nous le remarquons, ont montré que les responsables d'organisations internationales et nationales non gouvernementales se préoccupaient vivement du problème du colonialisme. Leur attitude positive à l'égard de la question et en fait leur grand enthousiasme envers les objectifs et les activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la décolonisation et des droits de l'homme, nous amènent à conclure qu'il existe une chance beaucoup plus grande qu'on ne le croyait jusqu'ici de gagner le soutien actif de ces groupes aux activités du Comité spécial.

190. Il convient également de mentionner ici que les activités d'organisations non gouvernementales telles que celles du Comité pour l'Angola, d'Amsterdam, ont amené le boycottage final par les Pays-Bas du café de l'Angola. Des activités semblables ont eu lieu en Australie, au Canada, et même aux Etats-Unis afin d'obtenir l'appui de l'opinion publique et de lui faire comprendre les méfaits des investissements dans les territoires coloniaux. Des groupes religieux dont certains détiennent des actions dans ces pays ont activement cherché à obtenir une amélioration des conditions de travail horribles qui existent dans les territoires coloniaux.

191. L'appui tant moral que matériel donné aux mouvements de libération nationale par les Nations Unies et les institutions spécialisées, a été dans une grande mesure la rançon des progrès impressionnants qui ont été réalisés vers la liberté et l'indépendance nationale. Nous sommes particulièrement heureux des mesures positives prises par le PAIGC, d'abord en créant une assemblée nationale, ensuite en proclamant l'indépendance après un processus démocratique d'élections générales. La reconnaissance de l'Etat de Guinée-Bissau par plus de 60 pays et les manifestations organisées dans certaines villes occidentales pour la reconnaissance du nouvel Etat, est un témoignage de la communauté internationale qui a su répondre à l'appel de l'Organisation des Nations Unies pour donner son appui aux mouvements de libération.

192. L'un des objectifs du Comité spécial a été d'isoler les gouvernements du Portugal et de l'Afrique du Sud. A cet égard, sur la recommandation du Comité spécial, l'Assemblée générale a lancé des appels répétés aux institutions spécialisées, entre autres, afin qu'elles interrompent toute collaboration avec les gouvernements de l'Afrique du Sud et du

Portugal tant qu'ils n'auront pas renoncé à leur politique de discrimination raciale et d'oppression coloniale. L'Organisation internationale de l'aviation civile est parvenue à exclure le Portugal de ses réunions régionales. L'Afrique du Sud avait été exclue quelque temps auparavant. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture [UNESCO] et l'Organisation internationale du Travail [OIT] ont pris des mesures semblables et sont même allées plus loin puisqu'elles ont admis les mouvements de libération comme participants à leurs travaux. C'est là à nos yeux un pas dans la bonne direction et nous espérons que les Etats Membres continueront d'exercer une pression au sein des institutions spécialisées et des organisations internationales en vue d'exclure et d'isoler ainsi ces deux Etats par tous les moyens à leur disposition.

193. Un autre événement survenu dans le domaine de la décolonisation est l'apparition de zones libérées. Là, nous avons pu voir les activités de reconstruction et de relèvement qui sont menées par les mouvements de libération eux-mêmes et les rapports de la Mission spéciale du Comité spécial ainsi que d'autres visiteurs étrangers nous le confirment. Nous sommes heureux de constater l'appui matériel massif donné par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et certaines institutions spécialisées, notamment l'UNESCO et l'OIT.

194. La question de la publicité constitue un autre aspect important de ces événements. Cette année, en particulier, la coopération étroite entre le Comité spécial et les organisations non gouvernementales a beaucoup progressé ce qui leur a permis de comprendre non seulement les maux du colonialisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid* mais aussi la nature des travaux des mouvements de libération et les conditions qui règnent dans les zones libérées. Le Service de l'information des Nations Unies, le Conseil pour la Namibie et le service de l'*apartheid* doivent être félicités pour les efforts qu'ils ont déployés afin de faire connaître à l'opinion publique les travaux sur la décolonisation. Nous sommes également reconnaissants au *Guardian* de la publicité qu'il a donnée aux terribles conditions de travail en Afrique australe. Nous savons quels ont été les répercussions et les prolongements de ces articles. De même, nous sommes reconnaissants au *Times* de Londres du 10 juillet 1973 de la publicité qu'il a donnée aux massacres du Mozambique qui sont devenus un sujet de discussion dans les foyers du monde occidental. Nous ne pouvons qu'espérer que d'autres journaux impor-

tants du monde occidental notamment auront assez d'audace pour jeter toute la lumière sur les maux du colonialisme.

195. Au cours de la présente session, toutes les délégations ont félicité et accueilli le nouvel Etat indépendant des Bahamas qui, l'année dernière, était encore un territoire colonial. Nous félicitons le Gouvernement du Royaume-Uni d'avoir assumé ses obligations en tant que Puissance administrante en permettant enfin à ce peuple d'accéder à l'indépendance.

196. Bientôt aussi, nous nous attendons à l'accession à l'autonomie interne du Papua-Nouvelle-Guinée et de l'île de Nioué. Nous voudrions rendre hommage aux Gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, en tant que puissances administrantes respectives. Nous les remercions de leur coopération avec le Comité et espérons que les autres puissances administrantes sauront s'inspirer de leur exemple.

197. En dépit des difficultés rencontrées dans le domaine de la décolonisation, y compris le fait que certains Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont violé les résolutions de notre organisation, en dépit de l'intensification des investissements réalisés dans les territoires coloniaux, ce qui a conduit à une intensification de la répression, nous croyons que la décolonisation est devenue maintenant irréversible. Nous avons mobilisé l'opinion publique mondiale en faisant participer les institutions spécialisées et les organisations non gouvernementales. Il existe un appui vaste et général, tant pour les mouvements de libération qu'en faveur des zones libérées. Il revient à chaque Membre de l'Organisation des Nations Unies de maintenir cette tendance, non seulement en votant en faveur des résolutions sur la décolonisation mais encore en se conformant aux dispositions des résolutions des Nations Unies et en encourageant une participation entière et sans réserve des organisations gouvernementales et non gouvernementales aux travaux des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation, dans les activités et dans la lutte des mouvements de libération et des institutions spécialisées.

198. Pour conclure, ma délégation appuie les recommandations du Comité spécial contenues dans son rapport. Ma délégation appuiera pleinement toute résolution appropriée traitant de ce point particulier de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 18 h 45.*